



Le Président,

23.05.03

**Rapport du Président du Conseil Régional
à la Séance Plénière
Réunion du 21 décembre 2023
Ambitions agriculture 2030**

Activité millénaire qui a longtemps mobilisé la majorité des forces vives de nos territoires, indispensable pour assurer notre subsistance, l'agriculture est considérée bien souvent comme un maillon parmi tant d'autres de notre système économique.

Nous entretenons pourtant avec elle un lien quotidien, permanent presque, lors de nos repas. C'est elle aussi qui façonne nos paysages à travers le travail des femmes et des hommes qui la pratiquent. Elle est indispensable et indissociable pour la transition sociale et écologique. Plus qu'un processus d'aménagement de notre écosystème, l'agriculture est un élément fondamental de notre culture commune. Chacune et chacun a des racines le reliant à la terre nourricière.

Notre agriculture est aujourd'hui en situation critique : menacée par le dérèglement climatique et la diminution constante du nombre d'agriculteurs ; remise en question sur les chemins qui lui ont été donnés de suivre ; dépendante de ressources à l'accès contraint par les crises internationales ; soumise à un marché mondialisé qui atteint ses limites.

Il appartient aux pouvoirs publics d'accompagner ce secteur aux multiples facettes vers un nouveau cap, celui de la transition agroécologique et du renouvellement générationnel. En parallèle, il est indispensable de faire entrer de nouveau l'agriculture dans la vie des habitantes et des habitants du territoire. Recréer du lien entre le producteur et le consommateur, entre le produit et la terre qui l'a vu naître.

La Région Centre-Val de Loire, tout à la fois Grenier et Jardin de la France, abrite une diversité agricole exceptionnelle : élevage, vignes, maraîchage, semences, horticulture, céréales, oléagineux etc. Toutes ces productions rencontrent des défis parfois spécifiques, souvent partagés : vieillissement de la profession, aléas climatiques, maladies et ravageurs, accès à l'eau, recul inquiétant de l'élevage, difficulté à transformer les productions sur le territoire faute d'ateliers et d'agro-industries en nombre suffisant.

La Région, forte de ses compétences en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de formation et d'orientation et en responsabilité de par sa fonction d'autorité de gestion régionale du FEADER, a des leviers d'action significatifs pour accompagner l'agriculture régionale sur le champ de sa transformation.

Tout en s'articulant avec la Politique Agricole Commune et le Pacte Vert européen, avec le Plan stratégique national français du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, l'action régionale s'appuie sur les capacités et structures de son territoire.

En lien direct avec l'ensemble des représentants de cette profession, la Région Centre-Val de Loire déploie depuis 15 ans ses Contrats d'Appui aux Projets par Filières, permettant leur structuration et leur adaptation. Une attention toute particulière est également portée sur l'agriculture biologique, avec un soutien à la certification et une valorisation des exploitations s'engageant dans cette voie. Déjà affichée dans sa stratégie agricole de 2017, la collectivité régionale réaffirme sa conviction que l'amplification des pratiques agroécologiques constitue une réponse pertinente au regard des enjeux climat, biodiversité, souveraineté alimentaire et porteuse d'un horizon de viabilité économique.

Déclinaison du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), cette stratégie porte une vision transversale, héritée des échanges permanents que le Conseil régional entretient avec l'ensemble des agricultrices et des agriculteurs, des acteurs socio-économiques ainsi que de la population.

Il s'agira à travers les mesures concrètes proposées ici d'agir en faveur de différents modèles de production agricole, d'améliorer l'attractivité des métiers, d'en garantir l'avenir.

La généralisation de l'agroécologie est nécessaire, en l'adaptant à chaque type de culture avec une approche collective et le partage d'expériences et en veillant à l'inscrire dans un modèle économique soutenable.

La défense de l'élevage est une priorité, pour relocaliser la production de protéine tout en apportant dans le cycle agricole des composantes essentiels, grâce à une logique de polyculture.

Une nouvelle conception de la performance doit émerger, qui valorise la capacité de nos systèmes de production à s'adapter. Demain, une ferme performante aura une production diversifiée, des sols résilients et des débouchés multiples.

Partant des orientations données dans le SRDEII, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ou encore dans la Déclaration d'Urgence Climatique et Sociales, le Conseil régional projette dans ce document ce que sera l'agriculture en Centre-Val de Loire à l'horizon 2030.

- Une agriculture humaine, tournée vers ses producteurs et ses bassins de consommation, assurant un revenu digne à chaque agricultrice et agriculteur.
- Une agriculture engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique, source d'une alimentation locale, de matière première, d'énergie.
- Une agriculture pérenne avec des systèmes de production adaptés à la nouvelle donne environnementale et sociale.

La politique agricole de la Région Centre-Val de Loire prend appui sur des éléments de contexte comme sur le bilan des réalisations passées. Elle se décline au travers de trois ambitions et 23 actions. Plusieurs mesures inscrites dans le SRDEII voient leur avancement et leurs premiers résultats pris en compte dans cette stratégie. Enfin, afin de garantir la qualité de l'action régionale, les principes d'intervention, les modalités de gouvernance, de suivi et d'évaluation sont également précisées.

Table des matières

1- Stratégie de la Région pour l'agriculture	4
1 - Eléments de contexte, l'agriculture régionale	4
2 - La Région en actions	5
3 - Les constats et les enjeux	8
4 – Des priorités et des principes d'intervention	11
2 – Les ambitions de la stratégie régionale	13
Ambition 1 : Accélérer la transition agroécologique	13
Action 1 : accélérer les transitions en mobilisant les contrats de filières	13
Action 2 : dynamiser la filière agriculture biologique	14
Action 3 : massifier la transition agroécologique par des aides directes	15
Action 4 : développer la production de protéines végétales	16
Action 5 : maintenir et renforcer les filières d'élevage dans les territoires	16
Action 6 : renforcer les actions favorables à la biodiversité, à la qualité et à la gestion de l'eau par le développement des infrastructures agroécologiques	18
Action 7 : accélérer les transitions agricoles par la recherche et l'innovation	20
Ambition 2 : Stabiliser le nombre d'exploitations agricoles en travaillant sur le renouvellement des générations, l'emploi agricole et l'attractivité des métiers	22
Action 8 : assurer le renouvellement des générations	22
Action 9 : faire de l'emploi et des compétences un levier	22
Action 10 : renforcer l'attractivité des métiers agricoles	24
Action 11 : agir sur le foncier agricole	25
Ambition 3 : Produire, transformer, consommer	26
Action 12 : transformer plus de produits agricoles en région	26
Action 13 : attirer de nouveaux transformateurs dans notre région.	27
Action 14 : maintenir un maillage d'abattoirs régionaux	27
Action 15 : structurer des accompagnements adaptés pour les diversifications agricoles et la transformation non alimentaire des produits agricoles	28
Action 16 : soutenir les agriculteurs par des conseils individuels	29
Action 17 : accompagner la structuration de nouvelles filières locales	29
Action 18 : consommer local et bio	29
Action 19 : consommer local et bio dans la restauration collective des lycées	30
Action 20 : développer la valorisation des produits et la marque © du Centre	30
Action 21 : développer les lieux de débat entre agriculture et société	31
Action 22 : accompagner la promotion de l'agriculture régionale	32
Action 23 : favoriser l'ouverture des fermes au grand public et l'agritourisme	32
3 – Mise en œuvre, suivi, évaluation de la stratégie	33
31 – La colonne vertébrale de mise en œuvre de la stratégie agricole régionale, le cadre d'intervention CAP filières renouvelé et enrichi	33
32 - Gouvernance	33
33 - Suivi – évaluation de la stratégie	34
4 – Propositions du Président	35
Annexes :	
Annexe 1 : Cadre d'intervention des CAP filières	
Annexe 2 : Cadre d'intervention des filières locales	

1. Stratégie de la Région pour l'agriculture

1.1 - Eléments de contexte, l'agriculture régionale

Le recensement agricole de 2020 a mis en évidence dans notre région, comme dans le reste de la France, des tendances lourdes qui doivent guider l'action régionale. Avec 2,3 millions d'hectares de surface agricole utilisée (6^{ème} région métropolitaine en termes de SAU) qui occupent 59% du territoire régional (contre 49% au niveau national), la région Centre – Val de Loire est une grande région agricole, dans laquelle **la surface agricole utilisée se maintient** et dans laquelle la production brute standard moyenne, même si elle est en recul, est, avec 174 100 euros, d'un bon niveau (6^{ème} région française). Les exploitations agricoles sont autour de 20 000 (10^{ème} région en nombre d'exploitations) avec une surface agricole utilisée moyenne de 115 hectares (2^{ème} région derrière Ile de France), contre 69 hectares en France métropolitaine. Centre - Val de Loire est la région dans laquelle la SAU moyenne a le plus augmenté depuis 2010 en variation absolue. Au total, il y a 21% d'exploitations agricoles en moins en 10 ans dans la région mais, comme dans le reste de la France, le rythme de la baisse a diminué par rapport aux précédents recensements.

Un des points notables, dans une région déjà très orientée vers les grandes cultures (Centre – Val de Loire est la 3^{ème} région pour la production de céréales, protéagineux, oléagineux), est **le recul particulièrement marqué du nombre des exploitations d'élevage et de polyculture élevage** (en diminution de 30 à 36% en 10 ans). Ceci est particulièrement marqué en élevage bovin, le cheptel bovin a ainsi diminué de 11 % en 10 ans. La production céréalière est une composante importante de l'agriculture régionale, elle représente environ 65% du transport de marchandise en Centre – Val de Loire, notamment en lien avec les ports de la façade atlantique et de la manche (Le Havre, La Rochelle) pour l'exportation et les industries agro-alimentaires de Bretagne et du Nord de la France (nourriture pour élevages porcins...).

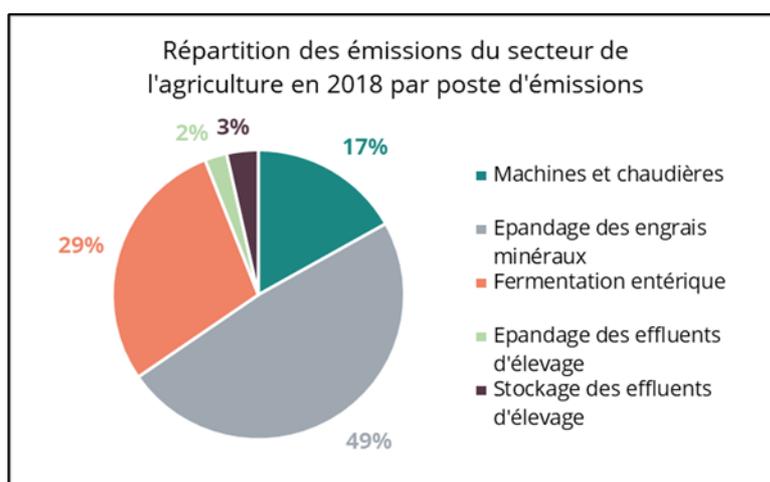
S'agissant de la main d'œuvre des exploitations agricoles, l'agriculture régionale fait face à deux défis : la **pyramide des âges reste très déséquilibrée** : 26,1% des chefs d'exploitation et coexploitants avaient plus de 60 ans en 2020 et 59% avaient plus de 50 ans et cette pyramide des âges est sensiblement identique pour l'emploi salarié. Au total, l'emploi en agriculture diminue. Les femmes sont toujours sous-représentées : 22,5% des actif.ves à la tête d'exploitations agricoles en 2020 (contre 26 % au niveau national) et cette proportion s'est réduite depuis 2010 (elle était alors de 24,6%).

L'agriculture régionale se caractérise également par quelques autres marqueurs forts. La **diversification, la recherche de valeur ajoutée** sont devenues des éléments prégnants : en 2020, 20% des exploitations agricoles régionales commercialisent en circuit court ; 13% des exploitations ont une activité de transformation en vin, lait, viande ou fruits et légumes ; 3% ont une activité tourisme, hébergement, loisirs ; 5% produisent de l'énergie renouvelable à la vente. 85 % du territoire régional est couvert par des dynamiques de projet alimentaire territorial, souvent en phase d'émergence, 8 filières locales portent des projets ambitieux de développement. Les **certifications et signes de qualité** sont également bien présents, même si la région continue d'accuser un retard important en matière d'agriculture biologique : en 2020, 8% des exploitations font de l'agriculture biologique, 5% sont certifiées haute valeur environnementale, 9% ont le label d'appellation d'origine protégée, 5% ont le label rouge, 3% ont le label indication géographique protégée. La Région est également riche de ses 26 appellations d'origine en viticulture, les 5 appellations caprines ou les lentilles vertes du Berry.

S'agissant des pratiques agronomiques, les statistiques du Commissariat général au développement durable montrent en 2020 que les ventes de produits phytosanitaires en

Centre – Val de Loire sont de 1,5 kg par hectare pour les substances actives totales (2^{ème} région française en quantité rapportée à la superficie du territoire), de 0,99 kg d'herbicide par hectare (3^{ème} région française), de 0,25 kg de glyphosate par hectare (1^{ère} région française), de 0,11 kg de produits de biocontrôle et/ou utilisables en agriculture biologique par hectare (8^{ème} région française). La région a la deuxième surface irrigable de France, avec 527 000 hectares irrigables. C'est aussi la **deuxième région en pourcentage de surface irrigable** (23%). Les surfaces irriguées, 15% des surfaces agricoles totales 2020, sont majoritairement dans le nord de la région (Loiret et Eure-et-Loir concentrent 70% des surfaces irriguées). Cela permet de développer des cultures spécialisées, comme les légumes qui sont irrigués à 86%. Néanmoins, les surfaces irriguées régionales sont à plus de 80% des surfaces en grandes cultures.

Enfin, en termes d'émission de gaz à effet de serre, l'agriculture est le deuxième secteur émetteur en région, avec 3 millions de tonnes d'équivalent CO2 en 2019 (émissions sans doute stables entre 2019 et 2022), soit **24% des émissions régionales**, liées pour moitié à l'utilisation d'engrais minéraux.



Emissions de GES de l'agriculture en Centre-Val de Loire en 2018 (Source : Lig'air, 2022. Données retraitées par I Care)

Ainsi, comme dans les autres régions, le recensement agricole de 2020 montre des signes qui font espérer qu'on approche du seuil où l'emploi, la SAU et le potentiel productif (PBS) de l'agriculture régionale ne baisseront plus. Ce recensement, ainsi que quelques autres caractéristiques, mettent en exergue **les points d'appui et les défis de l'agriculture régionale dans les 5 à 10 prochaines années**, la transition climatique, la transition agroécologique, le renouvellement des générations, le maintien des activités d'élevage, la relocalisation d'une partie de l'alimentation. Autant d'éléments autour desquels la stratégie agriculture 2030 du conseil régional viendra s'articuler.

1.2 - La Région en actions

Les réalisations de la précédente stratégie agricole

Entre 2017 et 2022, la mise en œuvre de la stratégie régionale en faveur de l'agriculture s'est traduite par un soutien important lié aux priorités de l'ancien SRDEII, l'installation et la transition agroécologique en particulier.

Le Conseil régional a en particulier apporté des aides directes aux agriculteurs sur ces priorités. Quelques réalisations peuvent ainsi être soulignées :

- En matière de renouvellement des générations, en moyenne, **950 potentiels candidats à l'installation et 400 cédants** ont été accompagnés avec les financements du conseil régional chaque année pour définir, construire et/ou

- concrétiser leurs projets d'installation ou de transmission, de façon individuelle ou collective, avec l'appui du réseau des chambres d'agriculture ou des ADEAR.
- S'agissant de la transition agroécologique, le Conseil régional a subventionné pendant cette période près de 500 agriculteurs en agriculture biologique dans leurs coûts de certification et a financé, avec le FEADER, **l'aide au maintien en agriculture biologique pour près de 1200 fermes bio** entre 2017 et 2022. Pendant cette période, une soixantaine d'agriculteurs ont également été financés pour un conseil individuel pour se convertir à l'agriculture biologique. Les accompagnements individuels financés par le conseil régional ont également concerné la démarche vers la certification Haute Valeur Environnementale (HVE), avec plus de 620 diagnostics et 170 aides à la certification HVE en majorité en viticulture ; les audits stratégiques, diagnostics 360° des exploitations agricoles ont été conduits dans 240 exploitations et les accompagnements technico-économiques pour les agriculteurs en situation de fragilité ont concerné plus de 900 fermes.
 - La Région soutient l'élevage et les éleveurs de façon spécifique. La Région a ainsi financé chaque année des coûts de **conseil et/ou analyse sanitaire** dans les élevages et a ainsi aidé, via les GDS, plus de 6000 éleveurs chaque année. Fin 2022, **le programme herbe et fourrages** a fêté ses 10 années. Ce programme coordonné par la chambre d'agriculture de l'Indre est financé par la Région et le FEADER. Le 5^{ème} programme 2021-2022 s'appuie sur 13 fermes ressources (sources de références) qui témoignent de pratiques innovantes. Ce sont ainsi 94 bulletins d'information flashs diffusés à plus de 4500 éleveurs, 13 vidéos, 37 journées de communication, 20 démonstrations, 5 notes techniques et 32 articles de presse qui ont été réalisés en 2 ans afin de transférer de la façon la plus massive possible les bonnes pratiques pour accompagner les éleveurs vers une plus grande autonomie alimentaire, notamment par une meilleure valorisation des surfaces en herbe.
 - En matière d'investissements dans les exploitations agricoles, **3065 projets ont été financés** entre 2015 et 2022 avec du FEADER, le conseil régional en a cofinancé un tiers. Ces projets se sont répartis entre l'élevage pour 56,1 %, les exploitations en filières végétales pour 33,9% et les CUMA pour 11%. S'agissant des équipements de protection contre le gel, **368 tours antigel** (dont 173 en CUMA) protégeant 1 800 hectares de vignes ont été financées entre 2015 et 2020 par le FEADER et la Région. Ce dispositif a ensuite été financé dans le cadre du plan de relance national en 2021 et 2022.
 - Sur sa compétence transports, la Région intervient en matière de transport des céréales. La Région finance, en complémentarité avec l'Etat et en mobilisant des crédits européens la régénération d'une douzaine de lignes de fret (réalisations en cours, passées et à venir), pour près de 325 km de linéaire et 1,7 M de tonnes par an de céréales. Dans le cadre du volet mobilités du contrat de plan Etat - Région 23-27, au-delà de la régénération des capillaires fret, sont également inscrits le financement de plateformes multimodales (comme le chantier de transport combiné aux Aubrais), ainsi que pour faciliter le report modal ferroviaire par les entreprises, le financement de la création, régénération, extension des installations de terminaux embranchés et enfin, l'étude de réouverture de capillaires fret.

L'évaluation de la politique des CAP filières

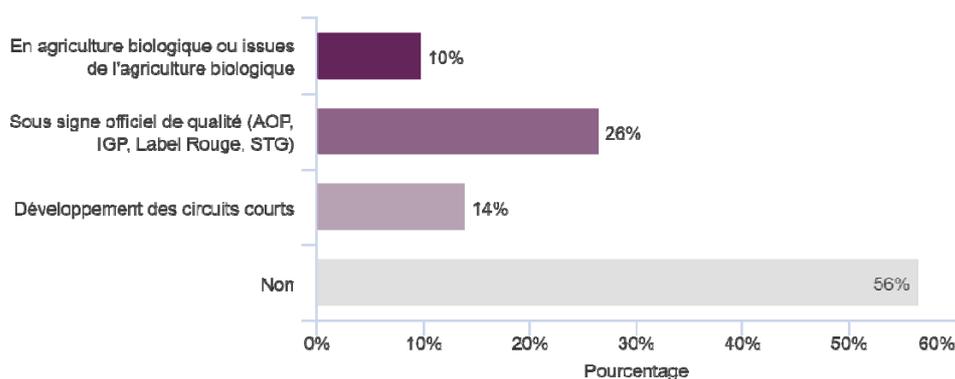
Au-delà des aides individuelles, la politique agricole de la Région est construite, depuis 15 ans, autour de l'ambition de renforcer la structuration des filières avec des Contrats d'Appui aux filières, ou CAP filières. La politique des CAP filières a fait l'objet d'une évaluation externe au cours de l'été 2022. Sur la base d'entretiens, d'enquêtes (229 répondants) et d'analyses bibliographiques, l'évaluation a mis en évidence plusieurs éléments forts pour construire la nouvelle stratégie agricole et construire la suite des CAP filières.

Globalement, il ressort que les CAP filières **ont permis de traduire les priorités du conseil régional** telles qu'elles sont définies dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Les priorités se retrouvent dans les stratégies des filières et ont été prises en compte dans les objectifs et les processus d'élaboration des CAP Filières. Le degré de prise en compte et l'adéquation des stratégies aux priorités politiques varient cependant d'une filière à l'autre et d'une thématique à l'autre.

Résultats de l'enquête auprès des bénéficiaires (exploitants agricoles, forestiers ou piscicoles) sur les impacts en lien avec les démarches de qualité, circuits courts et agriculture biologique (Source : AND-International et Edater via Sphinxonline)

Le/les projets s'inscrivaient-ils dans l'une des démarches suivantes ?

Réponses effectives : 193

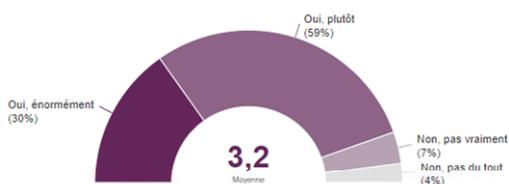


L'objectif des CAP filières de **favoriser le dialogue et d'instaurer une vision partagée** est atteint, même si certaines parties prenantes restent peu ou pas impliquées dans la gouvernance, notamment parmi les acteurs de l'aval et certains segments de production non intégrés dans des structures agricoles. Les CAP filières ont permis de mieux définir les besoins des filières au niveau régional. L'outil financier a entraîné un réel effet de levier surtout pour des actions non financées par ailleurs (investissements non éligibles au FEADER, expérimentations, travaux d'études et de recherche) et pour l'action collective à l'échelle des filières. Les bénéficiaires ultimes des CAP filières (les agriculteurs principalement et quelques autres opérateurs économiques ou acteurs intermédiaires comme les centres techniques ou de recherche) sont **en grande majorité satisfaits de l'aide apportée** au titre des CAP (83% des 229 répondants à cette question), cette aide ayant été assez facile à mobiliser.

Résultats de l'enquête menée auprès des bénéficiaires (entreprises agricoles, forestières ou piscicoles) sur leur perception de l'impact des aides CAP reçues (Source : AND-International et Edater via Sphinxonline)

L'aide CAP que vous avez reçue a-t-elle eu un impact sur la nature ou la réussite de votre projet/vos projets ?

Réponses effectives : 194

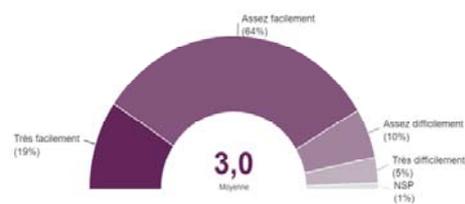


NB : La moyenne est calculée sur la base d'un barème de 1 à 4 (1=Non, pas du tout et 4 = Oui, énormément)

Résultats de l'enquête bénéficiaire sur l'accès aux dispositifs d'aide (Source : AND-International et Edater via Sphinxonline)

Avez-vous pu bénéficier facilement des dispositifs d'aide proposés par votre CAP Filière ?

Réponses effectives : 229



NB : La moyenne est calculée sur la base d'un barème de 1 à 4 (1=Très difficilement et 4 = Très facilement), les Réponses « Ne Sait Pas » ne sont pas prises en compte dans la moyenne.

Les CAP filières ont contribué à renforcer le dialogue au sein des filières ainsi qu'entre la Région et les filières ce qui contribue à l'émergence de projets de coopération et de transfert de pratiques. Des projets inter-filières ont pu se développer dans les CAP filières et d'autres en-dehors, mais globalement, **la capacité des CAP filières à faire émerger des projets inter-filières reste limitée**. Les enjeux identifiés dans le nouveau schéma

régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation mettent en évidence la diversité des problématiques auxquelles les filières font face. De nombreuses thématiques sont partagées entre les filières même si les réponses à apporter et les niveaux de priorisation diffèrent. La transition agroécologique et climatique et la question des compétences et du renouvellement des générations apparaissent comme deux enjeux majeurs quelles que soient les filières, mais d'autres enjeux devront toujours être traités par la politique des CAP filières notamment la poursuite des actions engagées sur des enjeux structurels (coûts de production, marché, organisation des filières, etc.).

En conclusion, l'évaluation a mis en évidence que le cadre d'intervention des CAP filières présente des atouts en fournissant un cadre méthodologique clair qui incite à se projeter, un espace de dialogue, un périmètre qui semble pertinent pour mettre en place des actions concrètes à l'échelle des filières. **Sa reconduction est une garantie pour maintenir une dynamique saluée par tous.** En revanche, le dispositif pourrait être plus flexible, et **des pistes d'amélioration** pour prendre en compte l'accentuation des enjeux climatiques, économiques, environnementaux et sociaux. L'implication des exploitants agricoles ou forestiers et leur nombre dans les projets sera à renforcer, car ils sont à la fois légitimes et pertinents pour aider à la définition du projet de filière et pour le porter et ils constituent des ambassadeurs potentiels. Il faudra également passer d'un fonctionnement en silo « filière par filière », à **une approche plus transversale**, tout en gardant l'échelle de la filière comme périmètre d'action ; en créant des coopérations entre les CAP filières sur des thématiques transversales. Les fonctions de suivi du plan d'actions autour de l'animation et de la mise en réseau devront être recentrées ainsi que le renforcement des compétences d'animation.

1.3 - Les constats et les enjeux

Un important travail de concertation et de co-construction

La préparation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation a permis de recueillir un grand nombre d'expériences, de témoignages, de propositions, de connaissances, de contributions écrites. En effet, la Région a conduit des **travaux ambitieux de co-construction et de concertation** avec l'ensemble des partenaires agricoles : la réalisation de 6 ateliers thématiques lors des Etats généraux de l'Economie de janvier à avril 2022 ; l'organisation d'un cycle de 3 conférences et ateliers régionaux en octobre et novembre 2022 : le 7 octobre, la conférence « l'agriculture régionale face aux défis des changements climatiques : partager les connaissances actuelles pour anticiper les transitions à venir » ; le 12 octobre l'atelier de travail « comment accélérer les transitions écologiques et climatiques en améliorant la coopération entre les différents acteurs régionaux », le 23 novembre une conférence et des ateliers « quels rapprochements entre élevage et grandes cultures pour des trajectoires soutenables à l'échelle régionale face aux enjeux du changement climatique » ; l'organisation en octobre 2022 d'un atelier de travail et réflexion prospective sur l'agriculture en Centre – Val de Loire en 2050. Par ailleurs, le conseil régional a participé, aux côtés de la DRAAF, à la concertation régionale Pacte Loi d'orientation et d'avenir agricoles organisée par la chambre régionale d'agriculture à la demande du ministère en charge de l'agriculture de février à juin 2023. L'ensemble de ces travaux a permis de préciser les enjeux régionaux pour l'agriculture et d'identifier des leviers d'actions adaptés.

Le 14 octobre 2022, plus de 80 participants ont travaillé à partir d'un outil méthodologique prospectif de design fiction sur l'agriculture régionale à horizon 2050. L'exercice avait pour objectif de recueillir l'expression des acteurs régionaux sur l'agriculture telle qu'ils l'envisagent ou l'accepteraient pour demain, provoquer le débat et contribuer dans la mesure du possible à la définition **d'une vision partagée de l'agriculture régionale à l'horizon 2050** pour en tirer des recommandations pour la

politique régionale. Un fort consensus entre les acteurs régionaux s'est dégagé sur le poids de variables déterminantes pour l'agriculture de demain peu ou pas maîtrisables à l'échelle de l'exploitation seule : des aléas plus fréquents liés au changement climatique, un environnement globalement plus complexe, des attentes sociétales fortes sur les questions de santé, d'environnement et d'accès à l'alimentation pour tous, une intensification de la technologisation et numérisation, une amélioration des connaissances scientifiques sur le vivant, une possible internationalisation des activités et des marchés, un risque de réduction du nombre d'installation-reprise d'exploitation. La vision partagée est celle d'une agriculture qui reste plurielle, différentes formes d'agriculture ; une diversification croissante des sources de revenus, une montée en puissance possible des débouchés non alimentaires et/ou de la rémunération de services environnementaux, même si ces nouvelles sources de revenu restent secondaires ; une montée en compétences pour les exploitants, la main d'œuvre salariée et les conseillers agricoles ; une transformation des modèles d'exploitation. Les défis de l'agriculture 2050 ont été identifiés, certains peuvent relever d'une intervention de la Région mais aussi de la puissance publique en général : la sécurisation et la maîtrise renforcée des approvisionnements, la réduction de la dépendance aux matières premières, intrants ou ressources énergétiques, les questions de transport des marchandises et de mobilité de la main d'œuvre, la planification énergétique, les questions de foncier, de transmission, d'accessibilité au capital, de formation professionnelle continue, du lien entre le monde agricole et la société, la question des prix et de la précarité. Ces réflexions ont contribué à la définition des enjeux et des propositions d'actions de la présente stratégie.

Une trajectoire d'évolution, la transition agroécologique

La Région estime que **la généralisation des pratiques agroécologiques** est une réponse pertinente au regard des enjeux climat, biodiversité et ressources naturelles et sécurité alimentaire. Elle appuie cette conviction sur les récents travaux, lancés en 2018 et qui se poursuivent activement, réalisés par l'institut du développement durable et des relations internationales qui démontrent la plausibilité technique et l'opportunité d'une Europe entièrement agroécologique.

Pour rappeler la **définition de l'agroécologie**, comme en 2017, la Région continue à s'appuyer sur les travaux commandés par le ministre en charge de l'agriculture à l'INRAE en 2013. L'absence de contenu normatif pour la transition agroécologie d'une exploitation agricole rend la définition de l'agroécologie à la fois complexe et riche, l'adaptation des pratiques devant se penser en fonction du milieu pédoclimatique et agroécologique, en fonction de l'organisation économique et sociale locale et en prenant en compte des échelles territoriales dépassant le cadre de l'exploitation agricole et des échelles temporelles dépassant la gestion annuelle. Chaque évolution vers un système de production agroécologique est à raisonner au cas par cas.

L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement et à préserver les capacités de renouvellement des ressources naturelles. L'agroécologie réintroduit de la diversité dans les systèmes de production et le rôle de la biodiversité comme facteur de production est renforcé. L'agronomie est au centre des systèmes de production agroécologiques. L'agroécologie est par ailleurs une approche systémique, l'exploitation agricole est considérée dans son ensemble, par laquelle les résultats techniques et économiques peuvent être maintenus ou améliorés en améliorant les performances environnementales. L'agroécologie dépasse donc les simples gains d'efficacité des pratiques en place, elle révisé les systèmes de production en profondeur, **elle est une reconception des systèmes de production.**

La stratégie « ambition agriculture 2030 » du Centre-Val de Loire s'inscrit dans cet objectif très ambitieux de transition agroécologique comme levier pertinent au regard de

l'ensemble des enjeux. Le **développement de l'agriculture biologique**, système agroécologique performant, reste donc une priorité de la stratégie agriculture. Cette priorité sera déclinée dans une stratégie spécifique AB. L'objectif est à la fois d'augmenter les surfaces cultivées en agriculture biologique mais également de structurer les différentes filières, fragilisées au cours des derniers mois.

Des enjeux stratégiques identifiés

La stratégie visera le développement de l'agroécologie le plus massivement et rapidement possible dans la Région afin de participer au respect de **la trajectoire climat** et à l'objectif national de diminuer de 55% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Il convient de travailler sur tous les leviers de l'atténuation tout en maintenant les efforts d'adaptation.

Il faut diminuer très rapidement nos émissions de gaz à effet de serre (diminution de la quantité d'engrais de synthèse utilisés, généralisation de pratiques favorables : couverts intermédiaires et enherbement). Décarboner l'agriculture, c'est également des économies d'énergie, du matériel plus performant, des usages plus efficaces, des activités relocalisées, des sols en bonne santé (taux de matière organique et capacité de rétention), une moindre dépendance aux intrants importés et aux fluctuations des cours de l'énergie et c'est aussi de potentiels revenus complémentaires (énergie renouvelable et carbone) pour les agriculteurs.

Par ailleurs, quels que soient les efforts d'atténuation, la variation des conditions climatiques va continuer. Les actions doivent donc aussi « faire avec » les changements. Sur l'adaptation, les politiques mises en œuvre doivent éviter les écueils de la mal-adaptation, en intégrant dans les choix de politiques les évolutions du climat afin d'envisager la viabilité et la pertinence à 10 ou 20 ans des projets financés. Il faut anticiper les impacts pour penser et accompagner les adaptations : la protection des cultures, un nécessaire travail collectif sur les questions d'usages et de partage de la ressource en eau...

Les défis climatiques, couplés aux défis sociaux et numériques, sont de puissants leviers d'innovation. Il n'y a pas de réponses simples aux crises multiples et aux problèmes complexes, il convient de reconnaître la situation et d'agir, en s'appuyant sur l'intelligence collective, et en proposant des réponses désirables pour tous, économiquement viables et socialement justes.

Enfin, les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne sont pas forcément vertueuses pour le vivant, l'objectif de conservation de la nature et de sobriété énergétique accompagnera chacune de ces actions. La stratégie fera de **la convergence entre les actions pour le climat et pour la biodiversité** une priorité, la protection et la restauration des écosystèmes étant nécessaires pour relever le défi climatique et, réciproquement, la limitation des hausses des températures moyennes étant indispensable pour préserver la biosphère.

Cette transition agroécologique et climatique de l'agriculture doit se faire alors que la moitié des exploitations en 2020 étaient dirigées par au moins un exploitant de 55 ans ou plus, que d'ici dix ans, plus d'un tiers des agriculteurs seront partis à la retraite et qu'un départ sur 3 seulement est compensé par une installation. Le **renouvellement des générations, l'attractivité du métier d'agriculteur** ou de salarié agricole, le **développement des formations et des emplois** est l'autre urgence de l'agriculture. La priorité absolue au renouvellement des générations peut d'ailleurs être aussi une opportunité à mobiliser pour former et accompagner des jeunes ou nouveaux installés et salariés qui s'engagent dans la transition.

La transition de l'agriculture porte à la fois la transition des productions et la transition alimentaire, ce que l'on produit et ce que l'on consomme. **La stratégie alimentation**

viendra préciser dans les prochains mois les orientations régionales en matière de transition alimentaire.

S'agissant de la transition des productions, les équilibres régionaux sont tels que l'ambition d'une alimentation moins carnée en Europe et en France ne correspond pas sur notre territoire à une volonté de se détourner de l'élevage ou de diminuer les cheptels. Au contraire, **le maintien de l'élevage régional** est une priorité au regard des autres enjeux. L'élevage représente 20% de la valeur de la production agricole régionale. 30% des exploitations agricoles du Centre-Val de Loire possèdent un atelier élevage soit 6 658 exploitations dont 1535 avec un signe d'identification de la qualité et de l'origine ou SIQO (source Agreste, recensement agricole 2020). Le territoire régional a besoin de l'élevage et des éleveurs pour l'alimentation, pour les paysages, pour le maintien des territoires ruraux et des écosystèmes. Les prairies permanentes séquestrent du carbone, les prairies en rotation également et améliorent la fertilité des sols. La diversification des rotations des cultures est liée à l'élevage, en particulier la réintroduction de légumineuses qui évitent l'utilisation des engrais minéraux fortement émetteurs de gaz à effet de serre, qui permettent de diminuer l'utilisation du soja et dont l'enracinement profond est un atout pour résister à la sécheresse. Par le recyclage des effluents, l'élevage produit des engrais naturels. Pour autant, les menaces, fragilités ou contraintes qui pèsent sur le secteur de l'élevage sont fortes : la faiblesse des revenus, la disparition rapide des fermes d'élevage et du modèle polyculture élevage, le manque d'attractivité des métiers de l'élevage, la prise en compte de leur pénibilité, l'attention à porter au bien-être animal, les débats autour du rapport aux animaux. Il est nécessaire de réenchanter l'élevage, réintroduire des ateliers, réinventer la polyculture élevage, remettre la complémentarité entre élevage et grandes cultures au centre des enjeux de l'agriculture de demain, favoriser des approches circulaires et territoriales. La région Centre – Val de Loire permet cela en évitant l'hyper concentration spatiale et ses effets négatifs. Cela nécessite de trouver de nouvelles chaînes de valeur économiques, de mettre en place des logistiques complexes pour de petits volumes et de trouver des voies de gain de performance économique. Cela signifie une prise de risques des agriculteurs à laquelle la politique agricole doit pouvoir apporter des éléments de réponse.

La stratégie régionale pour l'agriculture visera **la recherche de valeur ajoutée dans chaque exploitation et sur le territoire régional**. La relocalisation de l'alimentation, l'approvisionnement de la restauration collective avec des produits régionaux, le développement de la transformation en région des produits agricoles, la diversification des activités, la reconnaissance des produits régionaux autour de la marque C du Centre notamment, sont autant d'objectifs que la stratégie agriculture devra contribuer à identifier et accompagner dans une démarche de développement territorial.

1.4 - Les priorités et les principes d'intervention de la Région

L'action régionale pour l'agriculture est traduite en trois priorités transversales et huit priorités thématiques

- tous les dispositifs mis en place, dans ou hors CAP filières, visent le renforcement ou le maintien de la **performance économique de l'activité** de l'agriculture dans une logique de conforter la robustesse économique et la rémunération des agriculteurs.
- dans ses cadres d'intervention et ses appels à projets, la Région sera attentive à prioriser les **collectifs et dynamiques de groupe** dans toute la diversité des situations. Sur le sujet de l'investissement, comme sur d'autres sujets, une attention particulière sera portée aux projets des CUMA.
- l'ensemble des dispositifs qui seront mis en place auront comme objectif prioritaire de permettre la **massification des démarches de transition**, en touchant directement le plus grand nombre possible d'agriculteurs

- soutenir la transformation de l'agriculture dans un objectif d'adaptation et d'atténuation du **changement climatique**
- en articulation avec l'enjeu climatique, faire de la protection et de la restauration de la **biodiversité dans les milieux agricoles et de l'amélioration des services écosystémiques** une priorité d'action en mobilisant des leviers favorables à la fois au climat, aux ressources et à la biodiversité
- faire de l'accélération de la **transition agroécologique** l'objectif systématiquement recherché dans toutes les interventions régionales et poursuivre dans ce cadre le développement de **l'agriculture biologique** comme mode de production particulièrement vertueux
- améliorer le **renouvellement des générations** en agriculture, l'attractivité des métiers, le **développement de l'emploi agricole** afin de conserver une agriculture vivante sur tous nos territoires avec des agriculteurs rémunérés pour leur travail
- maintenir la présence de **l'élevage en région. En particulier**, encourager les modèles de **polyculture – élevage** qui contribuent favorablement aux priorités précédentes, la polyculture élevage étant défini comme « l'association de cultures et d'élevage dans un cadre coordonné, le plus souvent à l'échelle de l'exploitation agricole » (Van Keulen et Schiere, 2004).
- augmenter la **reterritorialisation de l'alimentation et l'ancrage territorial** des filières par l'appui aux démarches territoriales, la valorisation des produits agricoles régionaux, la transformation en région des produits agricoles
- encourager la **diversification agricole et non agricole** des exploitations agricoles et la valorisation des productions agricoles non alimentaires
- contribuer à rétablir un lien de proximité et un dialogue entre **agriculture et société** dans une ruralité vivante.

Et s'articule autour des principes d'intervention suivants :

- **Dans le cadre du programme FEADER 2023-2027** voté par l'assemblée plénière le 9 novembre 2022 a été fait le choix d'un nombre limité de mesures et les mesures financées avec le FEADER ont été réfléchies en appliquant les principes de subsidiarité et de simplification au bénéfice de l'action régionale et dans un objectif d'une mobilisation optimale des crédits européens. Les mesures ont été construites avec une approche globale de la politique régionale, mobilisant les crédits de la collectivité, crédits agriculture ou crédits des CRST, et de l'Europe avec une application maximale du principe de subsidiarité.
- De manière plus générale, les orientations pour l'agriculture régionale seront prises en compte dans **les autres politiques régionales**, l'aménagement du territoire, l'emploi-formation, la recherche, l'économie, l'environnement, les lycées et la mobilisation de l'ensemble des outils et dispositifs régionaux sera recherchée.
- La réussite de la transition de l'agriculture ne pourra se faire qu'avec une **synergie réussie des acteurs et financeurs de l'agriculture**, notamment avec l'Etat qui a une compétence importante en la matière. Ainsi, le conseil régional veillera à rechercher un effet levier optimal dans chacun de ses dispositifs, en analysant le bon niveau de l'action publique et en articulant ses dispositifs avec ceux des autres financeurs publics, l'Etat, les Agences de l'eau avec lesquelles une convention agriculture pourra utilement être déployée, l'ADEME.
- La mobilisation, sous l'impulsion du Conseil régional, **des EPCI et des Départements volontaires** pour intervenir dans le financement de l'investissement agricole sera recherchée et des conventions traitant de l'investissement agricole seront mises en place avec chacun des territoires volontaires.

Enfin, **Les principes de partenariat et de dialogue** permettront la co-construction de la politique régionale, avec les têtes de réseau régional, en particulier la Chambre régionale d'agriculture, interlocuteur et partenaire central du conseil régional.

2. Les ambitions de la stratégie régionale

Ambition 1 : Accélérer la transition agroécologique, élément d'identité et de performance d'une agriculture durable relevant les défis liés au climat et à la préservation de la biodiversité

Ces actions doivent permettre d'atteindre en 2030 **15% de surface agricole utile en agriculture biologique**, soit la multiplication par 4 des surfaces entre 2020 et 2030 ; de **respecter le budget carbone** et la trajectoire associée de l'agriculture tel qu'il a été défini dans l'étude exploratoire « élaboration de trajectoires climat et de budgets carbone régionaux » avec en particulier le **doublé des infrastructures agroécologiques** dans les exploitations en grandes cultures au cours des 4 prochaines années

Action 1 : accélérer les transitions en mobilisant les contrats de filières

> Agir à travers les Contrats d'Appui aux Projets (CAP) Filières

Les CAP filières sont l'ossature de la politique agricole du Conseil régional. A travers eux, la Région Centre-Val de Loire accompagnera l'évolution des modèles d'exploitation, soutiendra les territoires, les filières et les agriculteurs fragilisés par les changements de modèles de production et de consommation.

Le dispositif CAP filières, qui a bénéficié d'une évaluation complète lors de l'été 2022, n'a pas vocation à répondre seul à l'ensemble des enjeux, mais cet accompagnement s'inscrit dans des projets de filières plus larges afin d'assurer la cohérence et la pertinence de la stratégie et de l'action régionale par rapport aux autres parties prenantes.

Le cadre d'intervention renouvelé des CAP filières inscrit les enjeux climat et biodiversité comme devant obligatoirement être traités dans les axes du plan d'action, grâce à **une entrée systématique par la transition agroécologique**. Ainsi, seront priorisées :

- les actions liées aux changements de pratiques et tout particulièrement la diminution des engrais minéraux,
- le développement de productions adaptées au changement climatique et la structuration de filières liées,
- l'autonomie protéique des élevages,
- la complémentarité élevage / végétal,
- le développement des pratiques et infrastructures écologiques favorables au climat et à la biodiversité,
- les actions d'économie ou d'optimisation de l'utilisation de l'eau, en complémentarité avec les actions de l'Etat et des Agences de l'eau.

> Agir à travers des actions inter-filières

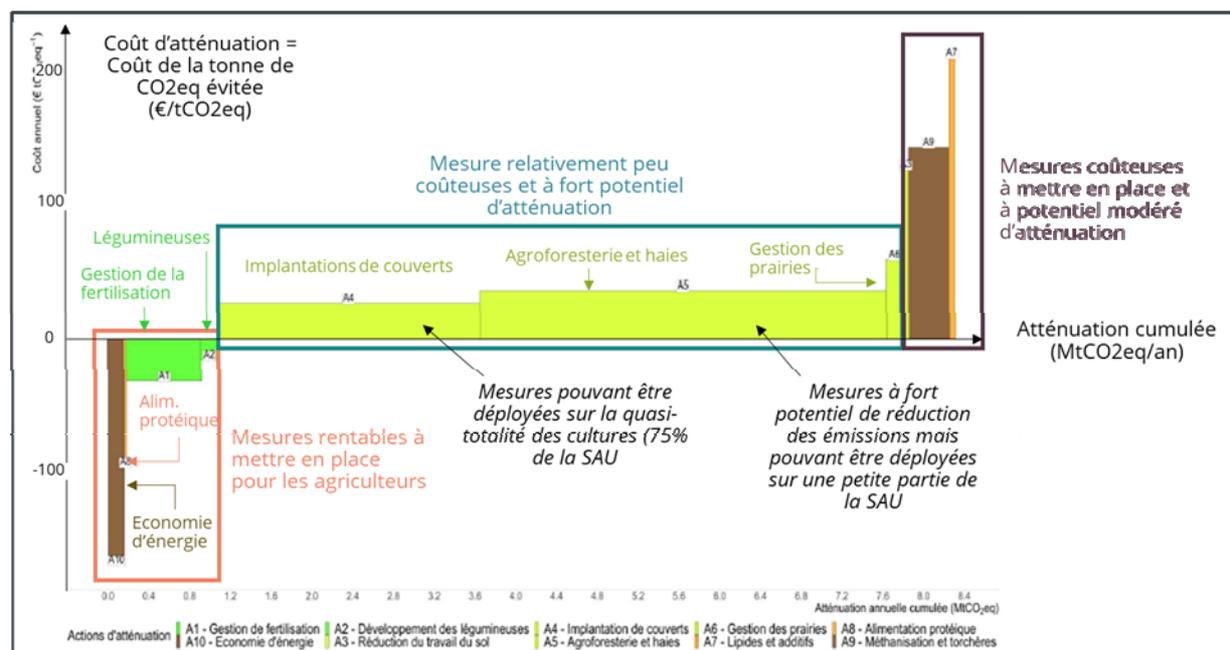
Les actions inter-filières sont un nouveau volet des CAP filières. Elles complètent les programmes d'actions par filière et porteront sur quatre thèmes, dont deux sont dédiés directement à l'agroécologie : « la contribution à la trajectoire gaz à effet de serre de la région et l'évolution nécessaire des systèmes de production » et « les attentes sociétales, et, prioritairement la biodiversité et le bien-être animal ».

Parmi les actions inter-filières, le programme bas-carbone régional piloté par la Chambre régionale d'agriculture, déjà financé par le Conseil régional depuis deux ans pour les élevages ruminants en articulation avec l'ADEME, sera intégré dans une action inter-filière plus générale. Le soutien et le développement des systèmes de polyculture

élevage, particulièrement vertueux dans une transition agroécologique, trouveront avec ces actions inter-filières un cadre adapté.

> Agir dans chaque politique régionale liée à l'agriculture

L'engagement climatique de la Région sera également décliné pour chaque politique régionale liée à l'agriculture. Afin de contribuer à l'atténuation, tous les leviers de décarbonation, tels qu'ils ont été travaillés par l'ADEME et l'INRAE, et toutes les actions d'adaptation pertinentes au regard des évolutions climatiques déjà irréversibles seront priorités.



Leviers de décarbonation des émissions à disposition du secteur de l'agriculture, source : ADEME. Leviers techniques pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole de Centre-Val de Loire. Septembre 2021

Action 2 : dynamiser la filière agriculture biologique

Le développement de l'agriculture biologique, qui est l'une des clés de l'agroécologie, est une priorité pour la Région Centre-Val de Loire. La région compte l'une des plus faibles parts de Surface Agricole Utile en agriculture biologique de France. Les difficultés économiques actuelles rendent d'autant plus nécessaire la poursuite du soutien de la Région pour structurer les filières et accompagner les agriculteurs en bio ou en conversion vers la bio.

La Région détaillera dans un « Plan agriculture biologique 2030 » ses actions en faveur du développement et de la structuration de la filière bio. La Région mobilisera dans son plan quatre leviers d'actions complémentaires :

> Accompagner individuellement les agriculteurs bio

La révision de la PAC à partir de 2023 et les choix français dans le Plan stratégique national ont conduit à l'arrêt de l'aide au maintien à l'agriculture biologique (prise en compte dans le premier pilier de la PAC via l'Ecoscheme) et au transfert de responsabilité vers l'Etat des aides à la conversion bio de la PAC.

Dans ce contexte, les aides individuelles de soutien à l'agriculture biologique décidées par le Conseil régional devront être repensées et articulées avec les interventions décidées par l'Etat pour les aides à la conversion (la CAB). Ainsi, le financement d'une partie des

coûts de certification, l'accompagnement individuel de ces exploitations grâce au Contrat de Transition¹ seront financés.

> Prioriser la bio dans les dispositifs régionaux

- Les aides à l'investissement de modernisation des exploitations agricoles : l'agriculture biologique continue de faire l'objet à la fois d'une priorisation et d'une bonification du taux d'aide de 10%.
- La Dotation Jeune Agriculteur (jusqu'à 40 ans) favorise l'installation en agriculture biologique par une bonification de la dotation individuelle de +13 000 €.
- La Dotation Nouvel Agriculteur (41 ans à 50 ans) n'est accordée que si l'installation se fait en agriculture biologique et/ou en élevage.

> Développer l'agriculture biologique grâce aux CAP Filières

La structuration des filières AB, la capacité à expérimenter, obtenir des références techniques et les transférer, le développement de l'innovation sont autant de priorités que la Région souhaite accompagner. Sur chacun de ces sujets, et dans chaque filière, les échanges entre agricultures conventionnelles et agriculture biologique sont bénéfiques, pour l'ensemble des acteurs.

Chaque filière a un comité de filière dédié dans lequel l'agriculture biologique, comme les autres formes d'agriculture, est représentée. Chaque CAP filière déploie dans son programme d'actions les mesures nécessaires, dans la filière concernée, au développement de la bio, qu'il s'agisse d'expérimentation, d'études, de conseils, de promotion ou autres.

> Favoriser une animation spécifique

Pour autant, au-delà des démarches de filières, le développement l'agriculture biologique nécessite une animation spécifique. La Région continuera de l'accompagner, grâce au financement des structures, telles que Bio Centre, association à caractère interprofessionnel de la bio et les Groupements départementaux d'agriculture biologique, et plus généralement les structures qui interviennent sur le développement de la bio.

Action 3 : massifier la transition agroécologique par des dispositifs d'aide directe individuelle et collective des agriculteurs et agricultrices

> Le Contrat de Transition

Le "CAP Transition Agri"² sera mis en place à partir de 2024.

Ce contrat individuel sera proposé aux agriculteurs et aux agricultrices intégrés dans des collectifs, prêts à s'engager dans les modifications de leurs systèmes de production. Le nouveau dispositif leur permettra de bénéficier d'un accompagnement spécifique (diagnostic, formation, accompagnement du risque...) afin d'engager les fermes en agriculture biologique, en agriculture de conservation ou dans une démarche bas carbone. Dotée de 4,3 M d'euros grâce au plan régional d'intervention FEADER 2023-2027, la **mesure agroenvironnementale et climatique** forfaitaire sera intégrée dans le « CAP Transition Agri ». Elle sera un outil supplémentaire pour la transition bas carbone, construit en cohérence avec les mesures agroenvironnementales et climatiques système, pilotées par la DRAAF.

Le contrat s'articulera avec les autres mesures régionales.

> Les paiements pour services environnementaux

La Région examinera la possibilité de déployer elle-même un tel outil, notamment pour compenser la prise de risque et l'impact financier sur les fermes.

¹ Voir Action n°3

² Mesure 22 du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

Des dispositifs plus collectifs seront également favorisés, par exemple dans la **convention multifonctionnalité** de l'agriculture que la Région signe avec le réseau Inpact (ARDEAR, FRCIVAM...) afin d'initier, tester puis diffuser et massifier de nouvelles pratiques.

Action 4 : développer de manière ambitieuse la production de protéines végétales

Le développement des protéines, à destination de l'alimentation humaine et à destination de l'alimentation animale, est un levier majeur pour réaliser la transition agroécologique, respecter la trajectoire gaz à effet de serre, maintenir les filières d'élevage en région et notamment la **polyculture élevage**. Le potentiel agricole de la région et la présence sur le territoire d'acteurs économiques majeurs prêts à s'engager ou déjà engagés dans le développement de filières des protéines végétales permet d'envisager un développement ambitieux sur le territoire régional.

> Poursuivre la structuration autour de l'autonomie protéique

Dans le cadre de la COP régionale, un partenariat entre le WWF France, l'ADEME, la Région a permis de faire émerger dès 2021 une **Coalition Autonomie Protéique Régionale** « CAPR » animée par WWF France, Végépolys Valley et la Chambre régionale d'agriculture et visant à soutenir le développement coordonné des filières légumineuses pour la consommation locale (humaine et animale) dans l'objectif, en lien avec l'évolution des régimes alimentaires et la recherche de l'autonomie protéique des élevages, de réfléchir à la production des protéines végétales au travers du développement des cultures de légumineuses et ainsi allonger les rotations à 5 ou 6 cultures.

Cette coalition rassemble des opérateurs économiques producteurs et utilisateurs de légumineuses, des structures de développement agricole, les acteurs de la distribution. La coalition a permis de partager les expériences, de réaliser une étude régionale « freins et opportunités pour développer les protéines végétales en Centre-Val de Loire.

Les travaux lancés par cette coalition seront poursuivis. Ils permettront notamment de faire émerger **des plans d'actions concrets**. Le CAP filière grandes cultures permettra d'en déployer un certain nombre. Enfin, les actions inter-filières permettront d'articuler les initiatives afin d'aboutir à un développement le plus ambitieux possibles des protéines végétales.

> S'inscrire dans un réseau inter-régional pour l'émergence et la consolidation d'une filière légumineuse

S'agissant du développement des protéines à destination de l'alimentation humaine, le Conseil régional a adhéré à **l'association LEGGO** et suit depuis ses travaux, auxquels la Chambre régionale d'agriculture participe. L'association LEGGO pour Légumineuses à Graines Grand Ouest regroupe 4 régions (Bretagne, Centre Val-de-Loire, Pays de Loire et Normandie), elle a pour but de soutenir le développement d'une filière légumineuses (pois, féverole, lupin, lentilles, pois chiche, soja, haricots), tant du point de vue commercial que technique. La région continuera à suivre cette structuration.

Action 5 : maintenir et renforcer les filières d'élevage dans les territoires

Le maintien des filières élevage dans la région s'articule autour des **8 CAP filières concernés** : bovin viande, bovin lait, viandes blanches, caprin, ovin, équin, apiculture, pisciculture d'étang.

Chaque CAP filière traduit ses priorités spécifiques, avec **une prise en compte systématique du bien-être animal** dans le programme d'actions. Les nouvelles actions inter-filières renforceront les politiques emblématiques nécessitant une approche transversale. Le nouveau cadre d'intervention prévoit ainsi des actions inter-filières qui

porteront sur **la complémentarité élevage et végétal** et sur **les attentes sociétales**, et, prioritairement la biodiversité et le bien-être animal.

> Soutenir la Recherche et l'Innovation pour outiller les éleveurs dans leurs transitions

La Région s'engage dans le programme coordonné d'expérimentation de 5 ans pour que les agriculteurs disposent de références afin d'adapter au dérèglement climatique ses modèles de production. Les résultats bénéficieront au programme « Herbe et fourrages ». 6 partenaires sont impliqués : l'INRAE de Nouzilly, la Ferme expérimentale des Bordes, le CIIRPO (centre technique ovin), le lycée agricole de Tours-Fondettes, le lycée agricole du Cher. Les expérimentations portent sur :

- la date de première coupe d'une prairie multi-espèces,
- la valorisation des cultures fourragères estivales par le pâturage,
- le pâturage de surfaces additionnelles par les ovins comme alternative à la destruction chimique ou mécanique des couverts,
- les impacts de la production d'un concentré céréalier à la ferme pour la nutrition des ruminants,
- le réseau régional de références sur la croissance des prairies,
- la modélisation des stratégies fourragères des éleveurs de la région.

Par ailleurs, le CAP filière bovin viande porte comme priorité les travaux d'expérimentation conduits par la **Ferme expérimentale des Bordes**, en conventionnel et en agriculture biologique.

> Lutter contre le risque sanitaire avec le monde agricole

Les CAP filières élevage bénéficieront d'un nouvel axe de travail commun : le risque sanitaire.

La Région accompagne les éleveurs, à travers l'action des **groupements de défense sanitaire**, sous l'égide de GDS Centre, dans leurs démarches de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies animales et les pathogènes en production fermière.

L'action sanitaire est répartie par espèce, avec une prépondérance pour les bovins. Le GDS Centre va désormais coanimer les filières pisciculture et apiculture, compte-tenu de l'importance que le risque sanitaire y prend.

Les acteurs des comités de filières, en particulier les GDS, seront invités à réfléchir de façon plus transversale à des leviers d'action pour développer les dimensions soin, bien-être animal, prévention sanitaire.

Un aspect important est de **conserver un maillage vétérinaire dans le territoire** avec une approche transversale élevage afin de poursuivre ce qui a été proposé dans le CAP filière bovin lait qui prévoit d'organiser, en lien avec les autres filières élevage de ruminants, des rencontres entre des étudiants vétérinaires et les professionnels de la région afin de faire découvrir la région Centre-Val de Loire, ses spécificités et l'intérêt de la spécialité « rurale ». La Région appuiera avec intérêt la création d'une école vétérinaire à Limoges afin de renforcer dans ce cadre la présence des étudiants vétérinaires dans nos territoires d'élevage à l'occasion de leur stage. Pour renforcer la présence vétérinaire dans les zones rurales, la Région mettra en œuvre des moyens financiers durables de lutte contre la désertification vétérinaire en accompagnant l'installation ou le développement de cabinets vétérinaires (constructions, matériels) dans les zones d'élevage prioritaires telles que définies en lien avec les Groupements de Défense Sanitaire.

> Développer la polyculture élevage à l'échelle des territoires

La **complémentarité végétal / animal** sera travaillée dans les CAP filières et les actions inter-filières. Les productions animales et végétales sont en effet étroitement liées au sein d'un territoire. Les productions végétales fournissent l'essentiel de l'alimentation de l'élevage, céréales et fourrages. Les co-produits issus de ces cultures et de leur transformation par les industries agroalimentaires sont valorisables dans

l'alimentation animale. En contrepartie, les effluents d'élevage permettent l'entretien de la fertilité des sols et la fertilisation des cultures. Une caractéristique forte de la région est la **présence d'exploitations de polyculture-élevage** qui présentent cette complémentarité à l'échelle de la ferme, association de plusieurs cultures et d'un ou plusieurs élevages. Ce système permet d'augmenter l'autonomie alimentaire en produisant sur place l'alimentation des animaux. Ces exploitations sont moins dépendantes à l'achat d'intrants et donc moins sensibles aux variations du marché. La polyculture élevage est un modèle qui porte en lui de nombreux leviers de la transition agroécologique.

Les structures de recherche (INRAE), d'innovation et d'expérimentation (Ferme des Bordes par exemple) et de formation seront mobilisées autour de la création d'un Lab de la polyculture élevage afin de travailler sur les conditions favorables à son maintien et son développement.

De plus, la **Dotation Nouvel Agriculteur** (41 ans à 50 ans) est accordée aux porteurs de projet s'installant en élevage et/ou en agriculture biologique, incitation supplémentaire pour renforcer le maillage local.

Action 6 : renforcer les actions favorables à la biodiversité, à la qualité et à la gestion de l'eau par le développement des infrastructures agroécologiques

L'effondrement de la biomasse des insectes et la chute de 30% des populations d'oiseaux des champs sont constatées partout en France. L'Observatoire régional de la biodiversité indique dans son état des lieux de 2022 que la situation est plus critique en Centre-Val de Loire qu'ailleurs. Dans les deux cas l'agriculture et l'utilisation des pesticides sont des facteurs déterminants.

Face à ce constat, le Conseil régional défend l'ambition d'être la première Région à "biodiversité positive" d'ici 2030. Il créera un réseau de corridors écologiques, sauvegardera les réservoirs de biodiversité et accompagnera les milieux dans leurs adaptations au dérèglement climatique.

En parallèle, la diminution de la disponibilité de la ressource en eau et sa qualité impactent directement l'agriculture. En région, la plupart des cultures sont arrosées naturellement, par l'eau de pluie. Certaines nécessitent cependant d'importantes quantités, qui sont apportées par l'irrigation. Les nappes phréatiques, d'où provient 90% de cette eau d'irrigation, voient leurs niveaux diminuer d'année en année faute d'un apport naturel suffisant. Une situation qui a été abordée lors des Assises de l'Eau tenues le 7 novembre 2023.

> Le Centre-Val de Loire fait de l'agriculture un champ d'actions en faveur de la biodiversité

Les agricultrices et agriculteurs, par leur travail quotidien de la terre, des paysages, sont les premiers à agir ou à pouvoir le faire en faveur des écosystèmes.

La Région Centre-Val de Loire mobilise sa politique agricole pour préserver et restaurer la biodiversité :

- Priorité des CAP Filières et des actions inter-filières³,
- Accompagnement des programmes annuels des structures développant les pratiques favorables à la biodiversité (agroforesterie, jachères fleuries, habitats pour la faune...),
- Intégration de la thématique dans le Contrat de Transition,

³ Voir "Action 1 : orienter chaque projet de filière afin qu'ils contribuent aux objectifs climat et biodiversité par le développement de l'agroécologie"

- Mobilisation de la collectivité et de ses partenaires dans des programmes nationaux, européens et internationaux (ex : *LIFE Strategic Nature project* porté par l'Agence Régionale de la Biodiversité visant à mettre en œuvre des modalités innovantes afin d'assurer les agriculteurs dans leur prise de risque liée à la modification de leurs pratiques vers des systèmes de productions sans produit phytosanitaire),
- Financement des haies et de l'agroforesterie à travers le FEADER, en articulation avec les dispositifs nationaux du Ministère en charge de l'agriculture et des Agences de l'Eau.
- Mise à l'étude d'un futur programme de renouvellement et d'entretien du bocage, en partant des expérimentations menées par Indre Nature et l'ADAR CIVAM.

> **Accompagner les agriculteurs et les structures agricoles dans la gestion de l'eau**

Des solutions adaptées à chaque production seront examinées dans les Contrats d'Appui aux Projets. Plusieurs d'entre eux intègrent dans les travaux actuels d'élaboration la problématique de la préservation de l'eau, semences et grandes cultures notamment. D'autres filières ont dans leurs CAP récents des mesures dédiées :

- Le CAP filière horticulture – pépinière prévoit le financement de matériel permettant une meilleure gestion de la consommation en eau, la réalisation d'une étude prospective sur les évolutions potentielles de la palette d'espèces végétales cultivables en région, l'expérimentation sur les itinéraires techniques de production des nouvelles espèces identifiées, le financement d'investissements pour préserver la ressource en eau en accompagnant les investissements liés à la récupération des eaux pluviales.
- Le CAP filière viticulture prévoit de connaître, expérimenter et diffuser des méthodes d'utilisation de l'eau afin d'adapter la gestion de l'eau à la vigne et aux chais.
- Le CAP bovin lait prévoit de travailler sur l'abreuvement et la qualité de l'eau.
- Le CAP filière légumes prévoit le financement de matériel favorisant la protection et la gestion de la ressource en eau. L'optimisation de la ressource en eau est un des thèmes prioritaires pour les appuis techniques et les projets collectifs innovants.

Le Plan régional d'intervention FEADER lancera en 2024 le **dispositif d'aide aux infrastructures hydrauliques agricoles**, déplacement de forages proximaux et réserves de substitution.

Ces investissements sont l'une des adaptations pour faire face au dérèglement climatique. Ils sont complémentaires d'autres solutions comme des pratiques agricoles favorisant le stockage d'eau dans le sol, la sélection variétale, du matériel hydro-économe, des outils d'aide à la décision et l'utilisation de la data...

Le dispositif sera cofinancé par les Agences de l'eau et les conditions d'éligibilité seront travaillées, dans la suite des Assises de l'eau, sur les principes qui y ont été partagés, dans le respect des conditions des projets de territoire pour la gestion de l'eau et de l'article 74 du règlement (UE) 2021/2115 relatif aux Plans stratégiques nationaux.

Les réserves finançables seront des réserves étanches, en dehors du lit majeur des cours d'eau, alimentées uniquement en période de hautes eaux par interception d'eaux de ruissellement ou de drainage, ou encore d'eaux usées épurées. Les retenues ne prélèveront pas dans les cours d'eau et ne solliciteront pas les nappes phréatiques, elles ne seront pas situées en barrage de cours d'eau ou sur des zones humides non fonctionnelles. Les projets envisagés concerneront des réservoirs à remplissage hivernal, en période d'excédent hydrique. Aucun investissement ne pourra servir à prélever de l'eau en période d'étiage. Les financements seront limités à des ouvrages de taille modeste afin de ne pas perturber l'équilibre naturel des milieux. L'eau stockée sera réservée à des usages qui seront définis (cultures spécialisées par exemple).

Action 7 : accélérer les transitions agricoles par la recherche et l'innovation

> Faire bénéficier directement les fermes des projets de recherche

La Région finance de nombreux programmes de recherche dans le secteur de l'agriculture qui permettront de :

- **Développer des outils d'aide à la décision** en matière de préservation des sols et de la ressource en eau, grâce à l'Ambition Recherche Développement Centre-Val de Loire JUNON.

- **Faire émerger de nouvelles pratiques**, grâce à l'Appel à Projets de Recherche d'Intérêt Régional qui, pour l'agriculture, se concentre sur : la transition agroécologique, l'autonomie alimentaire territoriale, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, les attentes des consommateurs, l'innovation sociétale, l'innovation dans les filières ruminants (autour du modèle polyculture élevage notamment), la transition numérique, l'attractivité des métiers, le renouvellement des générations. 40 projets ont déjà été financés depuis 2016. La communication de leurs résultats auprès des agriculteurs sera renforcée.

> Innover grâce à la coopération entre acteurs

En articulation avec les projets de recherche, la Région met en place une politique de soutien à l'innovation. Le Conseil régional cofinancera ainsi le dispositif **Partenariat Européen pour l'Innovation** inscrit dans le Plan régional d'intervention FEADER 2023-2027 avec près de **4 millions d'€** de FEADER sur la période afin de financer des projets d'innovation.

Il s'agit à travers ce dispositif d'encourager les coopérations dans le domaine de l'innovation en agriculture en accompagnant la mise en place et le fonctionnement des « groupes opérationnels ».

Ce sont des partenariats mis en place par les acteurs intéressés tels que des agriculteurs, des chercheurs, des conseillers, des organismes du développement et des entreprises actives dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, de la filière forêt bois, de l'artisanat et du commerce dans ces domaines.

Les objectifs sont de renforcer les liens entre les différents intervenants de l'innovation, du développement et le tissu économique et régional et de diffuser une culture de l'innovation, en accompagnant sa détection, son émergence et sa valorisation.

En complément du cofinancement du PEI, la Région accompagnera également avec **un cadre d'intervention dédié** en faveur de l'agroécologie et de la diversification des systèmes des projets d'innovation qui ne présentent pas obligatoirement de collectifs ad'hoc.

Les projets ou actions d'innovation doivent avoir un objectif prioritaire de changement d'échelle dans le transfert de l'innovation avec une attention particulière au type de public cible (agriculteur, technicien, apprenant ...) et aux procédés mis en œuvre pour permettre une réelle diffusion de ces actions ou projets.

> Les CAP Filières et filières locales, espaces d'expérimentation et de diffusion des innovations

Les CAP filières et les filières locales peuvent également déployer des actions d'innovation. L'ensemble des programmes d'expérimentation financés par le Conseil régional sont inscrits dans ces premiers. Les sujets travaillés sont validés et priorisés par les comités de filière. Le **transfert de ces expérimentations est le complément indispensable à la diffusion des pratiques** vers le plus grand nombre d'agriculteurs et agricultrices afin de réussir la massification de la transition agroécologique.

Le transfert issu des expérimentations sera à la fois priorisé et financé de façon bonifiée dans les CAP filières. L'implication des lycées agricoles, avec la mobilisation des exploitations agricoles des EPLEFPA, dans les programmes des CAP filières (sur les actions de transfert de connaissance et d'expérimentation notamment) restera un objectif prioritaire dans ce contexte.

> Prendre appui sur les relais d'innovation

Ils sont des acteurs indispensables à l'émergence et à la réalisation de projets nouveaux. La Région finance les programmes d'actions annuels et les projets inscrits dans les CAP filières des partenaires qui fédèrent et suscitent des projets, comme Végépolys Valley ou, en matière de viticulture, le VinOpôle.

> Intégrer le numérique à la gestion agricole

Le numérique impacte, à l'image de l'ensemble des secteurs, toute la chaîne de production agricole : outil de gestion, exploitation des données, capteurs, robotisation, places de marché etc...

Le numérique, bien géré, de manière responsable et souveraine, en confiance⁴, contribue à mieux piloter, gérer les exploitations, optimiser et **améliorer les conditions de travail**. Il constitue un atout pour apporter des réponses aux grands enjeux agricoles : adaptation et atténuation du dérèglement climatique, prévention et gestion des épidémies animales...

Le numérique est également porteur de risques : cybersécurité, dépendance à des chaînes d'approvisionnement lointaines, concepteurs d'outils éloignés des besoins des agriculteurs...

Dans ces conditions, la Région sera aux côtés des acteurs agricoles régionaux afin de garantir la formation au numérique ; sécuriser les exploitations dans leur utilisation des outils numériques⁵ ; accompagner les réflexions menées autour de la donnée et des apports du big data ; de la place de l'IA et des jumeaux numériques ; de l'agriculture augmentée ; de la robotisation.

> Préparer en continu le futur

L'intérêt de disposer en région **d'une unité pré-compétitive** a été partagé par l'ensemble des acteurs régionaux. Les projets précompétitifs sont des projets de recherche entre laboratoires et entreprises qui permettent d'identifier et d'explorer des thématiques émergentes.

Cette unité est animée par Végépolys Valley. Elle a vocation à relever des défis ambitieux mais précis, communs aux acteurs du territoire ; à produire collectivement des connaissances utiles pour anticiper de futurs enjeux communs et débloquent des verrous ; à tester de nouvelles solutions ou approches, mener des actions concrètes sous la forme de consortium, en y associant les différentes ressources des acteurs et partenaires ; structurer un réseau d'acteurs pérenne sur une thématique, et connecté à leurs besoins. Les acteurs mobilisés, acteurs académiques, socioéconomiques et collectifs déjà constitués, ont choisi de commencer à travailler, dans le cadre du **comité de perspective**, sur les sujets du sol et de l'eau puis sur l'autonomie protéique.

⁴ Voir la Stratégie numérique de la Région Centre-Val de Loire

⁵ Au même titre que l'ensemble des entreprises de la région, les fermes peuvent bénéficier de "cybeRéponse", le Centre d'urgence régional dédié aux risques cyber

Ambition 2 : stabiliser le nombre d'exploitations agricoles en travaillant sur le renouvellement des générations, l'emploi agricole et l'attractivité des métiers

Action 8 : assurer le renouvellement des générations en accompagnant l'installation et la transmission

Pour relever le défi du renouvellement des générations, la Région déploie une politique avec trois niveaux d'interventions complémentaires, visant à la fois l'installation et la transmission et ouverte à tous les projets d'installation, dans ou hors cadre familial, en individuel ou en collectif, dans des formes juridiques variées...

> **Des aides individuelles directes aux nouveaux agriculteurs et agricultrices**, avec la Dotation Jeune Agriculteur et la Dotation Nouvel Agriculteur qui généralisent, au-delà de la dotation financière liée aux types d'installation, le principe des suivis post-installation (bonification de 3 000 €) afin de sécuriser les installations.

> **Des aides indirectes aux porteurs projets et aux cédants** par le financement de structures dûment habilitées à accompagner de manière collective ou individuel les cédants (y compris très tôt avant la transmission) et les porteurs de projets. Ce cadre d'intervention, en commun avec la DRAAF, est une contractualisation pluriannuelle sur 3 ans avec les acteurs principaux de ces interventions, chambres d'agriculture, ADEAR, syndicat JA, et permet d'élargir les partenariats à de nouveaux acteurs comme les centres de gestion. Il aura vocation à évoluer en fonction du contenu de la future loi agricole mais les principes de complémentarité et de cohérence des interventions seront conservés.

> **Le financement de projets innovants, de formes nouvelles d'installation et de transmission** dans des cadres plus collectifs. Le développement des espaces tests agricoles ou le financement de la coopérative d'installation en agriculture paysanne illustrent les initiatives différentes qui seront accompagnées par la Région. Les **lycées agricoles** ont une place importante et singulière dans ce domaine. Ils sont des lieux pertinents de tests d'activité agricole et un relai pour travailler sur l'attractivité des métiers.

> **Le doublement du nombre d'installations en élevage laitier d'ici 2027.** L'attractivité de la filière et le maintien du potentiel de production par l'installation sont notamment l'objectif principal du nouveau CAP filière Bovin-lait, qui lance deux mesures fortes. Une campagne « Osons l'élevage laitier en région Centre – Val de Loire » et la mise en place avec un financement de la Région à hauteur de 80% d'une cellule d'appui régional au maintien du potentiel laitier.

Action 9 : faire de l'emploi et des compétences un levier pour la transition agroécologique et le renouvellement des générations

Le renouvellement des générations en agriculture repose sur deux pieds : l'installation de chefs d'exploitations et l'emploi salarié agricole. La compétence emploi, portée par l'Etat, est un axe majeur pour la Région qui y agit via ses politiques d'orientation et de formation.

> Le salariat agricole, une réalité complexe et méconnue

A l'image de bien d'autres domaines, l'agriculture est touchée par de fortes tensions de recrutement. Le salariat agricole est de nos jours un facteur limitant pour le développement économique des fermes. Ce sujet est porté de façon inégale par les acteurs, en fonction des filières, en fonction des structures.

Plusieurs filières, comme la viticulture ont identifié ce sujet de façon très nette et ont souhaité y travailler. Il n'y a pas de solution unique à court / moyen terme, malgré la diversité d'initiatives et d'expériences vertueuses qui peuvent être rencontrées sur le territoire. Très contextualisées, elles sont difficilement duplicables d'un territoire à l'autre ou d'une filière à l'autre.

La réponse aux problématiques de main d'œuvre est souvent le résultat de solutions construites dans un écosystème particulier, avec différents partenaires : maison de l'emploi, collectivités, pôle emploi etc. Elles nécessitent une forte mobilisation des acteurs et du financement d'ingénierie.

> Engager le monde agricole dans les dispositifs "Emploi" existants

Il est impératif de sortir d'une approche spécifiquement agricole et d'investir les outils et dispositifs de l'emploi existants.

Des solutions multi partenariales se construiront pour répondre aux besoins en main d'œuvre. Les métiers agricoles seront abordés dans les Comités de Développement de l'Emploi (**CODEVE**) et dans les démarches de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriales (**GPECT**).

> S'appuyer davantage sur les outils de la formation professionnelle

La formation professionnelle est un levier essentiel pour recruter de nouveaux salariés, de futurs exploitants, pour lesquels la transition est une composante du projet.

- Le Conseil régional déploie le **Programme Régional de Formation (PRF)**, des actions de formations collectives pour lesquelles des places sont achetées en fonction des besoins en compétences des territoires. Dans l'actuel programme 2021 – 2024, 26 marchés concernent l'agriculture, l'offre étant répartie entre l'agriculture (70%) et l'aménagement paysager (30%).
- L'analyse des besoins du secteur agricole en matière de formation à la transition écologique, réalisé dans une étude menée par la Conférence des Partis (COP) régionale orientera le prochain PRF.
- Les **opérations DEFI** (Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives) seront renforcées, pour accroître la rencontre entre le besoin de compétences des employeurs et celui des demandeurs d'emploi.
- La Région a initié un dialogue avec les opérateurs de compétences (OPCO) des métiers de l'agriculture (OPCO exploitants agricoles et OPCO salariés agricoles). Le but est d'**impulser de nouvelles formations** en phase avec la politique du Conseil régional, dans le cadre du Contrat de transition par exemple. La prescription de formations identifiées entre la Région et les OPCO pour prioriser ou bonifier l'accès à des dispositifs feront l'objet d'une concertation.

> Renforcer l'action régionale en direction des partenaires de la formation

En lien avec ses partenaire (la DRAAF⁶, les OPCO, l'AREA⁷, l'APECITA⁸, la SEMAE⁹, les MFR¹⁰, les EPFLA¹¹, les acteurs socio-économiques...), le Conseil régional continuera ses actions visant à développer l'interprofessionnalité et à favoriser l'interconnaissance ; mutualiser des outils et des ressources ; animer le temps de travail et d'échanges de pratiques en vue d'intervention auprès des publics ; mettre en œuvre des actions partenariales co-construites ; participer à des événements organisés par les partenaires.

⁶ Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (État)

⁷ Association Régionale des Entreprises Agroalimentaires

⁸ Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture

⁹ Interprofession des semences et plants

¹⁰ Maisons familiales rurales

¹¹ Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

> Améliorer les conditions de travail

L'agriculture est exigeante, nécessite une grande disponibilité et une bonne condition physique. En lien avec les structures agricoles, la Région accompagnera les initiatives pour réduire la pénibilité et améliorer les conditions d'exercices de ces métiers.

- Soutien aux **groupements d'employeurs** (portés par des CUMA et groupement privés) et aux **services de remplacement**. Organisés à l'échelle locale, ils permettent ou facilitent la prise de congé, de rendez-vous extérieur ou la mise en arrêt maladie.
- Priorisation des demandes concernant **l'ergonomie, et l'ensemble des moyens pour diminuer la pénibilité du travail** dans les CAP Filières et autres dispositifs régionaux. Ces projets concernent des investissements matériels à ajouter aux listes d'éligibilité, des expérimentations, des innovations ou des transferts de connaissances. Ils sont notamment un levier efficace d'inclusion pour le travail féminin en agriculture.

Action 10 : renforcer, avec le monde agricole, l'attractivité des métiers agricoles

Chaque filière agricole est confrontée à la **difficulté d'attirer des personnes** sur les différents types de métiers, des contrats permanents sur des emplois qualifiés, aux contrats temporaires sur les emplois peu qualifiés.

La **féménisation des métiers** de l'agriculture est également un enjeu, pour le renouvellement des générations mais aussi pour le développement économique du territoire. Les agricultrices « proposent d'autres manières de faire, de travailler, de produire¹² ». L'enjeu de l'image, de l'attractivité et la question de renouvellement des générations doivent être croisés avec la nécessité de mixité dans le secteur.

> Accroître la promotion de la profession agricole auprès des publics

La Région, dans le cadre de sa mission d'information sur les métiers et formations, déploie des actions visant à faire connaître la diversité des métiers de la filière et la richesse et la variété des formations existantes au niveau régional auprès du public scolaire et adulte.

Pour mettre en visibilité les métiers et les formations de cette filière, la Région développe **des outils de communication adaptés au public jeune et adulte**. Elle met en avant sur son site et sur les réseaux sociaux des informations spécifiques à la filière en présentant la variété des métiers, la variété des parcours possibles.

Elle s'engage à :

- faciliter **les interventions des professionnels** (OPCO, branches professionnelles, associations) auprès des classes, pour lutter contre les nombreuses idées reçues sur les métiers de l'agriculture, faire progresser les débats et apporter des éléments d'information et de réflexion.
- apporter une information sur l'agriculture et la diversité des activités (élevage, grandes cultures, horticulture, viticulture, aquaculture) ;
- organiser des actions de découvertes et d'information sur les métiers via des témoignages de professionnels pour faire évoluer les représentations sur les contextes de travail, les organisations, les compétences requises, les approches collectives.
- faire découvrir les métiers de l'agriculture bien au-delà des territoires ruraux, auprès des publics citadins pour leur montrer que ces métiers leur sont ouverts et ne sont pas réservés aux jeunes issus du milieu agricole ;
- informer sur les formations et les métiers via les guides d'orientation, les guides thématiques, les vidéos, les fiches métiers, les articles... en veillant à la diversité

¹² Citation issue des travaux de Sabrina Dehache, Docteure en Sociologie

des parcours, des niveaux de formation et en veillant à limiter l'impact des stéréotypes (genre, mixité sociale) et des idées reçues via notamment les photos.

- **promouvoir la féminisation** : utiliser de l'écriture inclusive pour la dénomination des métiers, illustrer des métiers avec davantage de portraits féminins et témoignages de davantage de professionnelles exerçant une activité de ce secteur dans les établissements scolaires.

> Créer un Lab' de l'Agriculture dédié à l'attractivité des métiers

Le Conseil régional initiera la construction d'un nouvel outil, le Lab' de l'Agriculture, ayant pour objectif d'améliorer l'image des métiers agricoles et de créer des vocations par l'innovation.

Il se traduira notamment par la création d'un ou plusieurs lieux ressources sur le territoire, définis et animés par des collectifs représentatifs des différentes filières et de toutes les formes d'agriculture, en lien avec les OPCO, les Chambres consulaires, les lycées agricoles, les MFR, la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne, le réseau des SCOP, les tiers-lieux dédiés à l'agriculture, les réseaux de *makers*...

Le Lab' permettra :

- La représentation des métiers dans leur diversité et leurs spécificités,
- L'échange d'expériences sur les initiatives et expériences développées dans les exploitations ou les centres de formation,
- L'organisation d'événements (temps d'échanges, débats, conférences, etc.),
- La présentation et mise à disposition de ressources (documentations, matériels techniques) pour accompagner des expérimentations,
- L'accueil d'un large public, en particulier les scolaires et les demandeurs d'emploi pour les sensibiliser.

Il prendra appui sur le dispositif "**les Métiers en scène**". Le premier semestre 2024 verra la mise en place de ce dispositif immersif, mobile et adapté à tous les publics, qu'ils soient jeunes ou adultes.

Action 11 : agir sur le foncier agricole, levier indispensable d'une politique d'installation dynamique

La préservation du foncier agricole est un enjeu fort pour le maintien d'une agriculture durable. Dans certaines zones, les activités de loisirs, notamment la chasse sur de grandes propriétés fermées, exercent une pression foncière qui entrave l'installation de nouveaux agriculteurs. Faciliter l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs et agricultrices qui souhaitent s'installer est indispensable pour réussir le renouvellement des générations. Le SRADDET fixe des objectifs dans le domaine de la gestion économe de l'espace ; les leviers mis en avant visent en particulier la valorisation des espaces agricoles et des projets agricoles de territoire tout en ayant des protections réglementaires pour maintenir l'activité agricole. La loi Climat et résilience du 21 août 2021 et la loi complémentaire du 20 juillet 2023 ont conforté les grandes lignes du SRADDET et introduisent des nouveautés qui impliquent de compléter et préciser les contenus du schéma dans le domaine de la réduction de l'artificialisation des sols. L'objectif national visé est l'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050 avec un rythme de consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale au moins divisé par deux en 2030. Une procédure de modification du SRADDET est en cours ; il s'agira notamment pour le Centre-Val de Loire de réaffirmer les enjeux de **préservation des sols agricoles** en tant que ressources naturelles, de lutte contre les friches agricoles et d'accompagnement des écosystèmes d'acteurs nécessaires à l'activité agricole.

En articulation avec le SRADDET, une politique foncière facilitant le renouvellement des générations en agriculture doit se structurer **autour de la commission foncière**

régionale qu'il conviendra de conforter. Installée en 2022, la commission est dotée d'un comité d'orientation opérationnel constitué de Terre de Liens, de la SAFER, de la Chambre régionale d'agriculture, des JA, du Conseil régional, de la DRAAF. La commission anime les réflexions et travaux à mener sur l'intérêt de se doter d'un observatoire régional, les transferts de bonnes pratiques et l'identification d'outils adaptés à la situation régionale (portage ou stockage de foncier, mise à disposition...). Les actions identifiées par la commission foncière seront la feuille de route de financement de la Région sur ce sujet. La Région s'inscrit d'ores et déjà en soutien d'actions de lutte contre la déprise agricole et d'acquisition de foncier agricole dans le cadre des contrats régionaux de solidarité territoriale.

La Région a élaboré **un nouveau cadre de référence** pour encourager la mobilisation de terres agricoles par les collectivités pour permettre l'installation d'agriculteurs.

Ambition 3 : Produire, transformer, consommer : conforter la chaîne de la ferme à la fourchette

Pour assurer la viabilité de notre système alimentaire sur le temps long, il est impératif de relocaliser les chaînes de production. La valorisation des produits agricoles en Région ainsi que leur vente en proximité assure la création d'une forte valeur ajoutée. C'est une dynamique indispensable à la pérennité des fermes, mais aussi à la transition écologique et à la résilience de notre modèle en cas de crise.

Les actions portées par cette ambition visent notamment le passage au 100% local dont 50% bio dans les cantines des lycées, l'installation de nouvelles unités de transformation pour équilibrer la balance import/export, l'accès à une nourriture locale et de qualité pour toutes et tous et garantir la création de matériaux indispensables aux chantiers de la transition énergétique en maintenant notre capacité de production alimentaire.

Action 12 : transformer plus de produits agricoles en région

La création de valeur ajoutée au sein du secteur agricole et dans les territoires passe, entres autres, par la transformation des productions. La région souffre d'un poids relativement faible de la transformation, transformation industrielle ou transformation à la ferme.

> Soutenir la transformation à la ferme, dans un cadre collectif

La **transformation à la ferme** crée de valeur ajoutée à l'échelle de l'exploitation et sur le territoire local. De plus en plus de projets associent producteurs et artisans. L'emploi agricole et local qu'elle engendre est non délocalisable et durable. Elle diversifie le revenu des agricultrices et des agriculteurs, limite le transport des denrées, facilite la vente directe et développe l'alimentation de proximité.

Le Plan régional d'intervention FEADER finance les projets favorisant la transformation alimentaire et la commercialisation des produits dans les exploitations agricoles, que ce soit de la transformation de produits à la ferme ou des projets portés par des structures dédiées à l'activité de transformation/commercialisation de produits agricoles.

Le Conseil régional a construit son intervention en faveur de ces projets avec un principe de subsidiarité visant à n'exclure aucun projet et à proposer des financements adaptés : les projets dont les montants de dépenses dépassent 100 000 € seront financés avec du FEADER dans une politique régionale et les projets de moins de 100 000 € par les contrats territoriaux.

> Développer l'artisanat et l'industrie agroalimentaire

En matière agroalimentaire, et malgré la richesse agricole, les activités de transformation régionales restent en retrait avec seulement 14% du chiffre d'affaires et 9% de l'emploi industriel, accompagné d'une faible structuration de la chaîne alimentaire. La Région favorisera la transformation et la commercialisation des produits agricoles dans les industries agroalimentaires par la **création ou le développement d'outils de valorisation des produits agricoles** favorisant les relations inter-métiers. Au-delà de l'ensemble des interventions économiques ouvertes à ces bénéficiaires, la Région accompagnera les petites et moyennes entreprises grâce au FEADER.

Action 13 : Attirer de nouveaux transformateurs dans notre région.

Encore beaucoup de productions ne sont pas transformées en région par manque de transformateurs. A l'occasion de l'arrivée de nouveaux entrepreneurs dans notre région, nous avons pu assister à de nouvelles transformations ou valorisations de production (moutarde, cornichons, protéines végétales...) qui constituent autant de débouchés locaux pour nos producteurs.

Dev'up en lien avec l'AREA poursuivra son action dans ce domaine et développera un plan de prospection ciblé afin de faire venir de nouveaux entrepreneurs ou transformateurs dans notre région en ayant préalablement ciblé les territoires les plus à même d'accueillir ces projets.

Action 14 : maintenir un maillage d'abattoirs régionaux

Le Conseil régional accompagne les abattoirs, outils industriels de la chaîne agroalimentaire, dans leurs projets de développement et de modernisation. Ils sont un maillon indispensable mais fragile pour le maintien des activités d'élevage dans les territoires ruraux.

En lien avec les structures agricoles, suite à un diagnostic mené en 2021 par la Région, un **programme transversal des abattoirs régionaux de ruminants** piloté par Interbev a été voté. Il décline 4 chantiers prioritaires pour le maintien du maillage des abattoirs en Centre-Val de Loire :

1. la réduction du poste de charge équarrissage et de l'empreinte environnementale (en particulier par les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable) ;
2. la recherche d'une meilleure valorisation des coproduits (sang de porcs, cuirs...) et la structuration d'une filière de valorisation des cuirs ;
3. la capacité à recruter du personnel qualifié au sein de chaque territoire et à mutualiser la formation ;
4. l'intégration des abattoirs au sein de leur territoire (en développant notamment le service territorial et la restauration collective).

Après deux ans, les objectifs du programme pluriannuel restent valables. La Région poursuivra avec les filières et les abattoirs régionaux les travaux et accompagnements sur chacun de ces chantiers.

Les abattoirs, qu'ils concernent les ruminants, les porcs ou les volailles, sont régulièrement confrontés à des difficultés d'ordre assez varié (tonnage, économiques, gouvernance, ressources humaines...) pouvant les amener jusqu'à l'arrêt définitif. La Région apporte, avec l'Etat et les collectivités locales, des réponses à ces situations en participant aux discussions locales, en finançant des études, des investissements.

Au-delà du programme pluriannuel, **un suivi rapproché de l'ensemble des abattoirs régionaux** sera réalisé par le Conseil régional afin d'identifier le plus en amont possible les situations individuelles problématiques, les projets à accompagner et les réponses collectives à apporter.

Action 15 : structurer des accompagnements adaptés pour les diversifications agricoles et la transformation non alimentaire des produits agricoles

La vocation première de la ferme est de produire une alimentation saine et durable à la population. Par ses activités, elle est à même de proposer d'autres types de productions, tels que des matériaux de construction ou de l'énergie sous plusieurs formes. Ces productions annexes constituent des revenus complémentaires renforçant le modèle économique de chaque exploitation.

La Région Centre-Val de Loire engage son territoire dans une démarche de transition à 360°. Ses objectifs, inscrits dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, touchent notamment à la production d'énergie, à la construction et à la rénovation. Les fermes deviennent donc des pôles de production incontournables.

Le Conseil régional apportera une très grande vigilance dans le développement de ces activités, pour garantir l'équilibre de la production alimentaire du territoire et le maintien d'une agriculture soutenable.

> Installer de nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables

En lien avec les structures agricoles, la Région déploiera et accompagnera des projets innovants et variés :

- Déploiements de réseaux de chaleur bois, méthanisation, géothermie... à travers les Contrats d'objectifs territoriaux ENR mobilisant des fonds régionaux (CPER et CRST) et européens (FEDER). Les circuits courts favoriseront un approvisionnement local, par les exploitations en proximité.
- Développement de l'énergie renouvelable solaire et éolienne, à travers le soutien aux collectifs citoyens, aux entreprises dont agricoles et aux collectivités locales porteurs de projets.

> Structurer la filière des Matériaux Bio-Sourcés

Le développement des matériaux biosourcés concourt à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à l'émergence d'une économie circulaire qui contribue au développement économique des territoires et à la création d'emplois locaux. Toutefois, l'utilisation des co-produits ne doit pas avoir pour conséquence un taux trop faible de réintroduction de matière organique dans les sols (notamment les pailles), contribuant à leur détérioration.

La Région lance un accompagnement visant l'émergence de nouvelles chaînes de production, transformation et commercialisation de matériaux biosourcés (paille de blé, cannes de tournesol et de colza, chanvre...) à l'échelle du Centre-Val de Loire. Elle s'appuie sur l'association Envirobat Centre.

Le Conseil régional et Envirobat créent un environnement favorable au lancement de projets qui permettront de structurer des filières matériaux biosourcés pour le bâtiment en lien avec les ressources disponibles sur l'ensemble du territoire régional en fonction des opportunités territoriales.

Il s'agit, dans un premier temps, d'identifier des porteurs de projet potentiels incluant la production, la transformation, la commercialisation et l'utilisation de matériaux biosourcés et dans un second temps de mettre en place un accompagnement permettant la concrétisation de leur démarche à l'aide des dispositifs d'aides régionaux ou nationaux existants (financement d'ingénierie, d'investissements) ou si cela s'avère nécessaire par de nouvelles pistes de soutiens (de type AAP ou AMI).

La Région, dans le cadre de la nouvelle génération des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, a relevé la bonification de 10 points à 15 points pour encourager le recours aux matériaux MBS pour les projets d'équipements publics en reconquête de bâtiment existant.

Action 16 : soutenir les agriculteurs dans leurs démarches de diversification par des conseils individuels adaptés

La rapidité et l'ampleur des transitions à engager dans le secteur agricole est, à l'échelle de chaque exploitation, d'une grande complexité et représente une prise de risque importante. La mobilisation d'un accompagnement individuel technico-économique, dans une approche stratégique de l'ensemble de l'exploitation (à 360°) peut permettre de se projeter dans les modifications possibles et nécessaires. L'accompagnement individuel peut également être nécessaire lorsque les exploitations agricoles se trouvent déjà fragilisées.

Dans ce contexte, la Région financera les accompagnements individuels aux exploitants agricoles dans une démarche à double niveau :

- une aide au conseil technico-économique, ouverte à tous, dès lors que l'exploitation est dans une **situation de fragilité** avérée et / ou lors de situations de crise
- une aide au **conseil stratégique** (audit 360°, accompagnement à la conversion à l'agriculture biologique...) réservée aux agriculteurs et agricultrices engagés dans une démarche de transition. La mobilisation de ces aides sera construite dans le cadre du contrat individuel de transition.

Action 17 : accompagner la structuration de nouvelles filières locales

Le dispositif des filières locales accompagne, en complément des CAP filières régionaux, des acteurs agricoles d'une production ciblée, de répondre à leurs besoins formalisés par une stratégie collective de développement durable. Cet outil, apprécié par les acteurs des territoires, fonctionne bien. Il finance des projets ambitieux, 8 sont en cours de déploiement, autour de collectifs dynamiques et 3 sont en réflexion / construction.

Pour répondre aux orientations du SRDEII (mesure 26) et aux besoins des filières, le dispositif sera conforté et avec quelques évolutions. Au-delà des objectifs existants, liés aux démarches collectives et à la structuration de l'ensemble des acteurs amont - aval de la filière, au-delà de l'ambition de maintenir l'emploi sur le territoire, et de soutenir le développement durable des filières par la préservation des ressources naturelles, par le développement économique et par la mise en œuvre d'actions territoriales renforçant les liens entre productions locales et image du terroir, un focus encore plus grand sera demandé aux filières sur **la transition agroécologique et climatique**. La **mise en avant du terroir** et des territoires, le lien avec la stratégie régionale touristique et l'œnotourisme ainsi qu'avec la marque C du Centre seront systématiquement recherchés. Par ailleurs, pour assoir le collectif dans les filières locales, un nombre minimum de 10 producteurs sera nécessaire. Quelques évolutions permettront d'avoir une cohérence complète avec le cadre d'intervention des CAP filières. Enfin, afin d'assurer la visibilité de l'action régionale et de mettre en lumière les projets de ces filières sur les territoires, une signature et une mise en lumière de ces initiatives seront réalisées.

Action 18 : consommer local et bio

La reconnexion de l'agriculture et de l'alimentation mobilise l'acte de consommation. Cette reconnexion passe par le développement d'une économie de proximité autour de produits agricoles et alimentaires de consommation courante sans augmentation significative des prix de vente au consommateur. Elle se joue dans l'interaction entre les acteurs économiques, la société civile, les politiques publiques.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont cet objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, **les circuits courts ou les produits locaux et bio** dans les cantines.

Sur leur volet agricole, les PAT permettent d'installer des nouveaux agriculteurs sur des systèmes de production spécifiques, avec des pratiques agroécologiques (souvent agriculture biologique), y compris dans des situations d'agriculture péri-urbaine. Le **développement de ceintures vertes**, réseau d'espaces agricoles et naturels, permet de préserver des espaces non urbanisés, de protéger des captages d'eau, de relocaliser des productions nécessaires (légumes, en production biologique, par exemple).

Les CAP filières et les politiques agricoles (installation, innovation) sont articulés avec les objectifs des PAT et les financements dédiés dans les CRST afin d'accompagner les agriculteurs – agricultrices prêts à s'installer et s'investir en circuit court, en approvisionnement de la restauration collective.

Le développement de structures agricoles en **situation péri-urbaine** assure la production locale. Elle offre de nombreux co-bénéfices environnementaux : lutte contre les îlots de chaleur, recyclage de la matière organique produite en ville... Tout en assurant sur le développement de relations sociales et l'augmentation de l'autonomie alimentaire des territoires.

Les PAT sont ainsi une priorité de la politique agricole et de la politique alimentaire de la Région, l'objectif visé étant de couvrir l'ensemble du territoire régional. Leur financement est possible par les contrats de solidarité territoriaux et le programme FEDER. **La stratégie alimentaire viendra détailler** l'action de la Région pour accompagner ces projets.

Action 19 : consommer local et bio dans la restauration collective des lycées

Pour que les lycées puissent proposer des produits locaux et bio de qualité, il est nécessaire de structurer les filières agricoles régionales afin qu'elles puissent répondre aux spécificités de la restauration collective et aux conditions particulières de la commande publique.

L'appui du conseil régional, tel qu'énoncé dans la feuille de route pour la restauration collective votée en session le 24 février 2022, passera par la contractualisation avec les partenaires régionaux comme BioCentre, le réseau des Chambres d'agriculture ou les Interprofessions. Grâce à la coopération avec l'ensemble des parties prenantes, des outils ou des initiatives facilitant la relation entre les producteurs, les acteurs économiques et les restaurants collectifs seront construits.

L'action régionale se déploiera également dans chaque CAP filière concerné, en productions végétales, en viandes, en produits laitiers, afin que **chaque filière propose ses actions sur la caractérisation et l'adaptation de l'offre, sur la formation à la réponse aux marchés publics**. Dans les CAP filières, ou en articulation avec les CAP filières, les démarches de structuration nécessaires, notamment autour de la logistique, pourront être accompagnées. L'articulation entre les CAP filières et les contrats territoriaux sera travaillée en ce sens.

Action 20 : développer la valorisation des produits agricoles et la marque © du Centre

La stratégie alimentaire déclinera les actions de valorisation des produits agricoles et transformés, en particulier grâce à la marque alimentaire régionale "© du Centre". Depuis 2021, elle met en avant des produits locaux fabriqués en région avec des matières premières issues du Centre-Val de Loire, des produits de qualité distingués par

un signe officiel de qualité¹³ et des entreprises agricoles engagées dans des démarches en faveur du respect de l'environnement. Les cahiers des charges de la marque régionale permettent la bonne articulation avec les autres démarches comme "Bienvenue à la ferme".

La Région finance le développement de la marque régionale © du Centre afin d'en faire un levier de développement économique et d'attractivité pour les exploitations agricoles adhérentes.

Action 21 : développer les lieux de débat entre agriculture et société dans la région

L'agriculture et l'alimentation, au cœur de notre vie, font l'objet de nombreux débats sociétaux. Parfois houleux, ils déclenchent des phénomènes de polarisation et sont accompagnés d'un sentiment de stigmatisation parfois difficile à vivre chez les agriculteurs et les éleveurs. Le traitement médiatique de l'agriculture, assez rare, pointe principalement du doigt la pollution, le bien-être animal, la chute de la biodiversité... Un fossé s'est créé entre les agriculteurs et les citoyens qui entretiennent des rapports complexes et paradoxaux à la terre et à leur alimentation, alors que de moins en moins de personnes ont un agriculteur dans leur famille.

La représentation de l'agriculteur, passé de « paysan » à « exploitant agricole », s'est transformée depuis les années 60. La fonction nourricière des agriculteurs est créatrice de capital confiance, mais d'autres questions sont devenues centrales dans le dialogue entre la sphère agricole et la société. Ils nécessitent, au-delà des réponses techniques et économiques, des espaces d'échanges qui convoquent également les valeurs, l'éthique... La multiplication de ces lieux de débat et de réflexion, la possibilité de débattre au-delà d'approches binaires et sans accentuer la polarisation contribuera à renouer les liens

> Conforter les espaces de dialogue existants

Certains lieux de débat entre agriculture et société existent déjà dans la région. Sont à citer par exemples les instances de gouvernance des Projets alimentaires territoriaux, l'*Openagrifood* et de son programme annuel ou les forums citoyens organisés chaque année dans plusieurs départements par le syndicat Confédération paysanne. Ouverts au grand public, ils permettent à des personnes éloignées du monde agricole de s'y confronter, de mieux en appréhender la réalité.

La Région accompagnera de tels événements via le cadre d'intervention « promotion de l'agriculture » et son volet « agriculture et société ».

> Encourager les agriculteurs à les créer et les entretenir

Les CAP Filières sont des outils adaptés pour aborder des problématiques propres à chaque filière, en s'adressant à un large public. Des actions inter-filières sont encouragées, en particulier sur l'élevage. Dans ce cas, des initiatives ont été menées pour ouvrir le dialogue sur leurs filières avec des ONG et des éthologues.

D'autres travaux, comme ceux qui ont été conduits en viticulture autour du bruit généré par les tours antigel, ont permis de sensibiliser la population aux problématiques agricoles.

Par ailleurs, la Région se saisit également directement de sujets d'importance dans lequel l'agriculture est un élément important. Ainsi, la Région a organisé en association avec le CESER des Assises régionales de l'eau le 7 novembre 2023 pour mettre en débat les

¹³ Appellation d'Origine Protégée (AOP) ; Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), Indication Géographique Protégée (IGP) ; Label Rouge, Agriculture Biologique (AB).

enjeux liés à l'eau, partager les bonnes pratiques et initier la construction d'une stratégie partagée avec les acteurs concernés.

Action 22 : accompagner la promotion de l'agriculture régionale en faisant de la présence au Salon International de l'agriculture un levier de visibilité pour l'agriculture régionale, en développant la dimension régionale de Fermexpo Tours comme salon de l'agriculture du Centre – val de Loire et en accompagnant les opérations de promotion de l'agriculture et des produits dans les territoires

Les salons, concours, comices et autres évènements de promotion de l'agriculture permettent de valoriser et faire connaître au grand public l'agriculture régionale et les produits agricoles. Ils créent des animations, y compris en milieu rural et suscitent en outre une couverture médiatique qui permet de parler d'agriculture hors de moments de crises. Ils contribuent à recréer le lien entre l'agriculture, ses agriculteurs et les citoyens. Dans ce cadre, la Région intervient à 3 niveaux complémentaires :

- une présence au Salon International de l'Agriculture de Paris construite avec la chambre régionale d'agriculture afin de mettre en avant les spécificités et atouts régionaux ;
- un accompagnement spécifique du salon Fermexpo de Tours comme salon d'importance régionale sur l'agriculture ;
- un accompagnement via le cadre d'intervention « promotion de l'agriculture » et son volet « agriculture et produits régionaux ». Ce cadre finance les actions qui rassemblent des exposants régionaux, qui mettent en avant des produits de qualité, qui abordent des thématiques prioritaires pour la Région et mettent en place des partenariats ou des actions de communication correspondant aux priorités de la Région.

Dans le domaine de la gastronomie et de la promotion des terroirs, la stratégie alimentaire viendra préciser l'accompagnement de la Région.

Action 23 : favoriser l'ouverture des fermes au grand public et le développement de l'agritourisme

La rencontre entre la société et son agriculture passe par la création de moments et relations privilégiées permis par l'ouverture des exploitations agricoles au grand public.

La stratégie touristique régionale prévoit ainsi que la Région soutiendra le développement et la promotion d'offres d'agritourisme en lien avec les réseaux Accueil Paysan et Bienvenue à la ferme, séjours, activités et découverte pédagogique des fermes. La stratégie touristique de la Région décline également une priorité sur l'œnotourisme, en articulation avec le CAP filière viticulture. La stratégie régionale alimentaire viendra compléter la stratégie touristique sur le volet ouverture des fermes au grand public, œnotourisme et agritourisme.

3. Mise en œuvre, suivi, évaluation de la stratégie

31 – La colonne vertébrale de mise en œuvre de la stratégie agricole régionale, le cadre d'intervention CAP filières renouvelé et enrichi

L'évaluation externe conduite sur le dispositif CAP filières a montré la pertinence de poursuivre la structuration de la politique agricole régionale autour de CAP filières coconstruits, pluriannuels et articulés avec l'ensemble des autres financements publics. Elle a **confirmé la pertinence de nombreux éléments du dispositif**, la durée de quatre ans et la méthode d'élaboration (bilan du CAP précédent et diagnostic partagé, identification des enjeux, formalisation d'une stratégie de filière, rédaction d'un plan d'actions) notamment. Elle a également confirmé de nombreux éléments plus techniques repris dans le nouveau cadre d'intervention. Elle a précisé l'importance de réfléchir, action par action, au niveau pertinent du financement public.

L'évaluation a enfin permis **d'identifier les points d'évolutions nécessaires** afin de garder au dispositif son dynamisme et son efficacité : la généralisation de la co-présidence des comités de filières et leur coanimation et l'introduction d'actions interfilières dotées d'une animation globale portée par la Région sont les deux éléments majeurs d'évolution.

L'ensemble des éléments du dispositif CAP filières, cadre d'intervention et règlement d'intervention est annexé au présent document. Les objectifs du dispositif, les conditions de sa mise en œuvre, les modalités de financement y sont détaillées.

32 - Gouvernance

Le Conseil régional poursuivra son dialogue permanent avec les filières. Cela passera notamment par les **réunions avec les présidents de filières**, dans des rencontres concernant l'ensemble des Présidents ou plusieurs d'entre eux, à l'instar de l'évènement organisé par les présidents des filières élevage pour présenter la ferme élevage aux élus du Conseil régional. Ces échanges seront construits sur des formats adaptés, sur des sujets définis et avec une vocation de communication, vers les agriculteurs et / ou les élus de la Région.

Le pilotage de nombreuses politiques agricoles restera dans une gouvernance partagée avec l'Etat. Ce travail articulé avec la DRAAF concernera le renouvellement des générations, avec le Comité Régional Installation, l'agroenvironnement et l'agriculture biologique avec la CRAEC et le Comité régional agriculture biologique et l'investissement agricole avec le Comité régional PCAE.

Une articulation optimale sera mise en place sur des sujets d'importance comme la commission énergie, la commission enseignement agricole (CREA) de la DRAAF ou les suites données aux assises de l'eau.

Enfin, les échanges avec les structures agricoles seront construits, en dehors des instances des CAP filières, lors de comités techniques, comme cela se fait déjà sur l'installation et la transmission. Ce format de comité technique existe également à travers la commission foncière et pourra utilement se mettre en place sur le suivi des agriculteurs en situation de fragilité.

33 - Suivi – évaluation de la stratégie

La stratégie régionale, et notamment les actions des CAP filières seront suivies, avec un nombre limité d'indicateurs pertinents présentés dans chaque CAP filière afin de s'assurer de l'utilité et de l'efficacité de l'intervention de la Région.

Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire portent quelques **ambitions chiffrées** qui traduisent les principaux enjeux et qui sont complétés de quelques objectifs partagés avec les filières :

- **atteindre en 2030 une stabilisation du nombre des agriculteurs en augmentant les installations.**
- **atteindre en 2030 15% de surface agricole utile en agriculture biologique, soit la multiplication par 4 des surfaces entre 2020 et 2030 ainsi que le passage au 100% local dont 50% bio dans les cantines des lycées.**
- **respecter le budget carbone et la trajectoire associée de l'agriculture tel qu'il a été défini dans l'étude exploratoire « élaboration de trajectoires climat et de budgets carbone régionaux ».**
- **doubler les infrastructures agro-écologiques (ou IAE) dans les exploitations en grandes cultures au cours des 4 prochaines années.**

Au-delà du bilan qualitatif et quantitatif à l'issue des différents programmes, une nouvelle évaluation externe pourra le cas échéant être proposée.

Un système de pilotage de la stratégie agriculture visera à suivre ses actions et à mesurer leurs effets, avec l'ambition de préparer la matière nécessaire à une future évaluation de la stratégie.

4. Propositions du Président

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'Assemblée plénière, réunie le 21 décembre 2023

Décide :

- 1) D'adopter la stratégie « Ambitions agriculture 2030 » et le cadre d'intervention des CAP filières présenté en annexe 1 ainsi que le cadre d'intervention des filières locales présenté en annexe 2 qui la décline

5. Annexes :

Annexe 1 : Cadre d'intervention des CAP filières

Annexe 2 : Cadre d'intervention des filières locales

François BONNEAU